Retour au menu

INSTITUT SÉNÉGALAIS DE RECHERCHES AGRICOLES

CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

REFLEXIONS ET PERSPECTIVES

LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE AU SENEGAL

Repères sur l'évolution, les réalités et les perspectives de l'élevage des bovins et petits ruminants 1960-1986

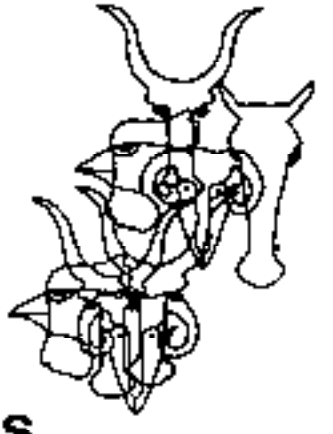

Cheikh LY

ISSN 0850-8798

VOL 1 N° 1

Retour au menu

ISRA

Institut Sénégalais de Recherches Agricoles

75, rue Mousse Diop
BP 3120
DAKAR, SENEGAL

Tel 21 24 25 / 22 56 28
Telex 3117 SG

Document réalisé par

la Direction de Recherches sur les Systèmes Agraires
et l'Economie Agricole
Laboratoire National d'Elevage et de Recherches Vétérinaires
Route du Front de Terre
B.P. 2057 - DAKAR-HANN
SENEGAL

☎ 32 04 42

Cherkh LT - Docteur Vétérinaire, économiste agricole
Chercheur à l'ISRA
Adresse actuelle :
Ecole Inter Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires
B.P. 5077
DAKAR

© ISRA 1989

Conception et réalisation : UNIVAL ISRA

La composition de dessin de couverture a été réalisée par I.P. DENIS

Retour au menu

LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE AU SENEGAL

Repères sur l'évolution, les réalités et les perspectives de l'élevage des bovins et petits ruminants 1960-1986

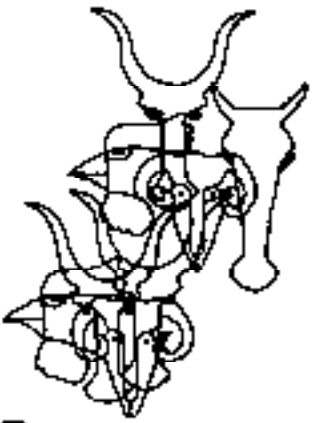

REMERCIEMENTS

Tous mes remerciements vont :

- aux chercheurs du CRA de Saint-Louis,
- à John S. HOLTZMAN, et
- à Madame Ndiémé BA.

Retour au menu

LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE AU SENGAL :

Repères sur l'évolution, les réalités et les perspectives de l'élevage des bovins et petits ruminants. 1960-1986

Par
Cheikh LY

"Le progrès économique ne peut pas être dit présent dans une société avant que l'on ait montré comment le nouveau économique y émerge"
F. Perroux, Economie du XXème siècle

RESUME

Ce document présente une étude de la politique de développement de l'élevage des bovins et petits ruminants au Sénégal menée jusqu'en 1986. Les tendances et les objectifs de développement sont décrits ainsi que les principales actions entreprises pour l'amélioration de la production et l'organisation des éleveurs. Quelques caractéristiques du système de commercialisation du bétail et de la viande sont montrées.

Des perspectives de développement sont dégagées en fonction des besoins projetés pour l'an 2000. Quatre scénarios sur la consommation, la productivité et l'exploitation sont comparés pour mettre en évidence les enjeux d'une nouvelle politique d'élevage.

Mots clés: Politique d'élevage - Sénégal - Bovins - Petits Ruminants - Projets de Développement - Organisation des Producteurs - Commercialisation - Demande - Projections 2000.

ABSTRACT

This paper presents a study of livestock development policy in Senegal up to 1986. Tendancies and development objectives are described with the major initiatives toward production and herders organization. Information is given on livestock marketing system. Development prospects for year 2000 are shown. Four scenarios on consumption, productivity and offtake rates are compared with respect to challenges faced by a new livestock development policy.

Keywords : Livestock development policy - Senegal - Cattle - Small ruminants - Livestock development projects - Herders organization - Marketing - Demand - Projections 2000.

Retour au menu

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE

I-1. L'ELEVAGE AVANT 1960

I-2. TENDANCES PRINCIPALES DEPUIS 1960

I-3. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT (1960 - 1985)

DEUXIEME PARTIE

II-1. LES ACTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (1960 - 1986)

II-1.1. Les investissements pour l'élevage

II-1.2. Les projets de développement de l'élevage

II-1.3. Les opérations de sauvegarde du bétail

II-1.4. Le crédit

II-1.5. Les organisations de producteurs

II-1.6. Les Groupements d'Intérêt Economique

II.2. LE SYSTEME DE COMMERCIALISATION

II-2.1. Quelques faits

II-2.2. Organisation

II-2.3. Le niveau technologique

II-2.4. Les prix

II-2.5. Les taxes

TROISIEME PARTIE

III-1. LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE

III-2. LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

III-2.1. Tendances projetées au niveau international

III-2.2. Projections nationales

CONCLUSION

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

Les productions animales ont connu, en Afrique au Sud du Sahara, un développement remarquable entre 1950 et 1970. Les quantités produites de viande et de lait avaient augmenté de plus de 2 % par année. Cependant, ces augmentations étaient inférieures au croît annuel de la population, ce qui entraîna une baisse relative du disponible par habitant.

Au reste, les expériences de développement de l'élevage se sont révélées décevantes, de manière générale, au point qu'aujourd'hui la situation de l'élevage africain est jugée très grave. Cette situation est alarmante à un double point de vue. Non seulement les taux de production se sont effondrés lors des deux dernières décennies, mais encore toute augmentation relative de production est principalement due à un croît de la taille des troupeaux plutôt qu'à des gains de productivité. Les systèmes traditionnels de production se sont simplement étendus avec une persistance des techniques archaïques.

Cette situation préoccupante est décrite et quantifiée par JAHNKE (1982) et ANTENEH (1984 b). Bien que marqué par ses spécificités, le Sénégal ne fait pas exception. Les années à pluviométrie déficitaire y ont, en plus, amplifié ou révélé les difficultés qui secouaient déjà les systèmes pastoraux.

La présente étude est essentiellement bibliographique ; elle a été menée afin de dégager des données de base et quelques considérations d'ordre économique susceptibles de contribuer à un meilleur éclairage des réalités du sous-secteur de l'élevage au Sénégal, au moment où s'y mènent une redéfinition des objectifs et une restructuration des actions. Il nous a paru nécessaire de faire ces quelques observations afin de contribuer au repérage de points d'ancrage qui sont devenus indispensables pour la définition de la politique dont le sous-secteur de l'élevage a besoin. Par ailleurs, tous les aspects de l'élevage au Sénégal ne pouvant manifestement pas être embrassés, l'étude se concentre essentiellement sur les problèmes soulevés par les cheptels bovin, ovin et caprin, la production et la consommation de leur viande.

Aussi, cette étude n'est-elle pas une analyse sectorielle de l'élevage. Nous osons espérer, tout au plus, qu'elle puisse susciter d'autres contributions susceptibles de poursuivre l'analyse du sous-secteur de l'élevage au Sénégal, après celles qui ont été faites par la FAO, en 1982, et lors du Séminaire National sur l'Elevage, en septembre 1986.

Avec la publication du décret portant sur la libéralisation des prix (n. 87-1341 du 30 Octobre 1987 et la parution du Plan d'Action de l'Elevage en début 1988, un nouvel environnement institutionnel se crée et implique de nouvelles interpellations pour la Recherche. En s'arrêtant à 1986, notre étude se limite à ce qui, aujourd'hui, est dit «ancienne politique» ou «politique passée d'élevage». Or, l'analyse objective des réalisations et des échecs antérieurs demeure une exigence impérieuse pour une nouvelle politique autant que son élaboration et son évaluation permanente. Nous espérons donc que cette étude ne soit pas en déphasage mais participe au mouvement général de réflexion.

Retour au menu

I

PREMIERE PARTIE

I-1 L'élevage avant 1960

I-2 Tendances principales depuis 1960

I-3 Les objectifs de développement (1960-1985)

I - 1 L'élevage avant 1960

Le Sénégal a été très tôt une région d'exploitation de produits animaux tant vers les marchés métropolitains que vers les colonies. En effet, le commerce des cuirs avec les métropoles fut assez intense entre 1588 et 1677 pour s'éteindre vers 1764. Dans la première moitié du 19ème siècle, furent également exportés vers les Antilles, des bœufs reproducteurs ou de trait (DIENG, 1974). Les premières actions entreprises en matière d'élevage par les pouvoirs coloniaux furent des essais d'acclimatation du ver à soie et de la cochenille. Ces essais entrepris par le Baron Roger eurent lieu entre 1822 et 1827 dans le Delta du Fleuve Sénégal mais sans grand succès.

FEUNTEUN (1955) procède à une étude exhaustive des actions des autorités coloniales en matière d'élevage et montre que ce n'est qu'assez longtemps après l'installation de l'administration coloniale que les pouvoirs publics coloniaux se sont réellement intéressés à l'élevage.

A partir de 1890, les vétérinaires de l'Escadron des Spahis Sénégalais se consacrèrent à des travaux sur les espèces, les races, les maladies et les méthodes d'élevage pratiquées. Ces recherches seront, plus tard, relayées par celles du Laboratoire Fédéral de l'Elevage de Dakar, en 1953, et celles des laboratoires territoriaux de Saint-Louis, Bamako, Ouagadougou et Niamey. Tous ces laboratoires avaient aussi des centres d'application pour vulgariser, dans les territoires coloniaux, les résultats pratiqués obtenus en station. Ce fut le cas du Centre d'Elevage de Dahra-Djoloff.

En 1904, fut créé l'ancêtre du Service de l'Elevage et des Industries Animales : le Service Zootechnique et des Epizooties. Malgré la référence explicite à la zootechnie dans la dénomination de ce service, son orientation première était la protection sanitaire du bétail bovin. Une telle orientation, conçue par des vétérinaires fondamentalement pathologistes fut sans doute renforcée par les hécatombes provoquées par la peste bovine en 1828, 1866, de 1891 à 1893 du Tchad au Soudan, de 1915 à 1917 puis de 1919 à 1920 du Niger au Sénégal (GALLAIS, 1972). La priorité donnée à la lutte prophylactique fut sanctionnée par des accalmies épizootiques et une augmentation rapide des populations bovines.

Il est à noter que, durant la période coloniale, le sous-secteur de l'élevage n'était pas une priorité dans un environnement dominé par l'«économie de traite.» L'élevage eut un rôle secondaire dans le développement économique et l'insertion progressive des populations rurales dans l'économie de marché. Ce désintérêt relatif relevait des choix économiques du colonisateur français. Le colonialisme, caractérisé de mercantile, avait fait de l'arachide son fondement économique au Sénégal, depuis le milieu du 19ème siècle jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale. Le Ferlo, principale zone d'élevage, ne fut pas une zone d'intervention privilégiée, l'agriculture arachidière ne pouvant s'y développer à cause du régime pluviométrique, de la faiblesse du peuplement, de l'enclavement par rapport au front pionnier de l'arachide et aux infrastructures d'évacuation des récoltes situées plus au Sud.

La découverte, en 1938, de la nappe maestrichienne avec une surface estimée à 150 000 km² permit, à partir de 1939, la réalisation des premiers forages et le développement d'un programme d'hydraulique rurale, le Plan Décennal d'Equipement et de Développement de 1947 à 1956. Ce plan aboutit à la réalisation de 23 forages profonds à exhaure mécanique. S'y

appuia le classement des zones du Koyar et du Ferlo* en réserves sylvo-pastorales pour favoriser les spéculations autres que l'expansion arachidière. Ce classement fut accompagné par des campagnes de destruction des fauves à la strychnine entre 1950 et 1965.

Ces interventions renforcèrent la politique de contrôle des populations indigènes. Elles déplaçaient les réseaux anciens de transhumance et, en circonscrivant les populations nomades, déclenchèrent un processus de stabilisation des Peulh. Les nouvelles infrastructures permettaient une «exaltation conquérante du modèle de vie sédentaire» (BA, 1982), renforcée par la relative sécurité politique succédant à la période des conquêtes coloniales.

Furent également réalisés des aménagements de pistes à bétail et des postes vétérinaires de contrôle sanitaire le long des axes de production et de commerce pour le transfert des animaux des zones de production vers les centres urbains, en particulier Dakar. Un contrôle des industries de la viande et des produits d'origine animale fut également organisé.

En 1956, les dotations inscrites pour les investissements au titre du «Plan de Développement Economique et Social» se répartissaient comme suit, pour une enveloppe de 2 403 Millions de F CFA (FEUNTEUN, ibid.) :

• Enseignement :	1 %
• Protection sanitaire du bétail :	19 %
• Amélioration du bétail :	2 %
• Hydraulique pastorale :	66 %
• Amélioration des pâturages :	6 %
• Exploitation du bétail et des produits animaux :	6 %

Il apparaît que l'hydraulique pastorale et la protection sanitaire du bétail étaient les priorités principales car elles prenaient 85% des investissements consentis.

I-2 Tendances principales depuis 1960

Avec l'Indépendance, les choix de politique de mise en valeur persistèrent malgré la part annuelle importante du sous-secteur de l'élevage dans le produit national brut. Dans la période post-sécheresse, après 1972, les contributions annuelles du sous-secteur fluctuaient autour de 6 % du PIB (Annexe I).

* Il s'agit des zones centrale et nord-est de la région sylvo-pastorale

Durant la première décennie après 1960, le sous-secteur ne connut pas de modifications notables dans les techniques de production et les modalités de commercialisation malgré un environnement relativement favorable, des années pluvieuses successives, l'amélioration de la santé et le développement de l'hydraulique pastorale. Le cheptel bovin et petit ruminant augmenta, respectivement, de près de 4 % et 10 % par année (Tableau 1).

Tableau 1 : Taux de croissance annuelle du cheptel 1960-1984

Taux par Espèces en %	Périodes			
	1960-1969	1970-1979	1960-1979	1980-1986
Bovins	4,3	- 0,4	1,9	- 0,3
petits ruminants	10,9	0,7	5,7	- 0,5
Porcins	25,9	0,5	12,0	- 3,5
Camelins	...	- 1,7	...	+0,5

NB : 1970-1986 : Equins : 0,2 % ; Asins : 0,7 % ; Volaille : 3,7 %
Source : Annexe 2

Les succès de la prophylaxie contre la peste bovine et la péripneumonie contagieuse bovine occultaient la stagnation des systèmes de production et permirent une adaptation de l'offre à la demande croissante durant les années 1960. Cette tendance s'accompagne d'une hausse des prix qui semblait être seulement corrélative à l'inflation d'alors. Aussi, l'accroissement numérique combiné à une productivité individuelle faible limitait, en fait, tout développement économique réel. La plupart des animaux abattus l'était à l'état maigre avec des rendements médiocres autour de 45-49 %. En 1985, les poids moyens carcasses étaient toujours de 123 kg pour les bovins, 13 kg pour les ovins et 11 kg pour les caprins. De 1970, à 1979, les taux de croissance par an du cheptel tombèrent à 0,7 % pour les petits ruminants et devinrent même négatifs (-0,4 %) pour les bovins (Tableau 1).

La figure 1 présente l'évolution des bovins et petits ruminants, de 1960 à 1984, sur la base des séries chronologiques disponibles. Les chocs climatiques ont une incidence perceptible, surtout pour les bovins. Les petits ruminants, principalement les caprins, présentent un profil d'adaptation remarquable face à la baisse tendancielle de la pluviométrie moyenne.

Parallèlement à ces tendances numériques, la demande effective en produits animaux augmentait du fait des facteurs tels que l'évolution du pouvoir d'achat des consommateurs, surtout en milieu urbain, la croissance démographique et l'accélération du processus d'urbanisation. Entre 1980 et 1985, l'approvisionnement de Dakar se serait élevé entre 7 500 et 8 000 tonnes carcasses par an avec une progression annuelle des tonnages estimée à 5 %. La demande nationale a été estimée, en 1986, à 77 000 tonnes, toutes viandes confondues.

Bien qu'un cheptel domestique important ait toujours existé et malgré une offre croissante en produits animaux, le Sénégal fait partie des pays déficitaires en viande et lait. La faible productivité et les taux d'exploitation qui restent bas font que seulement 70 à 75 % de la demande annuelle en viande est satisfaite par la production intérieure (Annexe 2). De plus, des

FIG. 1 : EVOLUTION DU CHEPTEL AU SENEGAL
Effectifs estimés 1960 - 1984

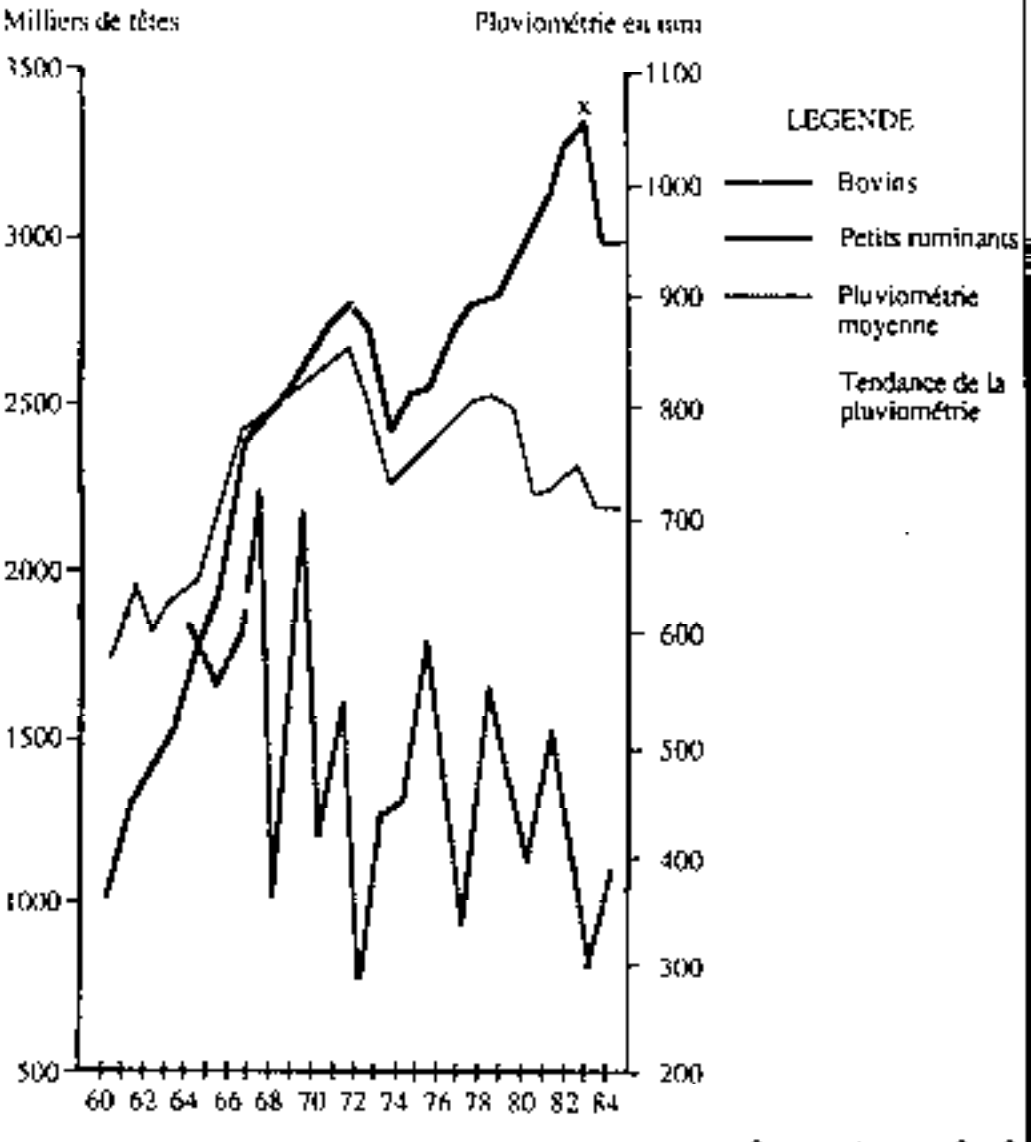

Source : Annexes 2 et 3

devises importantes sont consacrées à l'importation de produits laitiers, de viande et bétail à partir d'Europe, du Mali et de la Mauritanie. Faut-il ajouter que les problèmes liés à la commercialisation ont certainement occasionné une certaine régression du Sénégal, depuis 1973, dans son rôle d'opérateur économique dans les circuits internationaux du bétail de la région ?

Les références à l'appui de cette description sont présentées dans les annexes. Les données sur l'élevage au Sénégal et en Afrique en général sont très controversées quant à leur précision et leur cohérence. Nos chiffres peuvent, par conséquent, différer de ceux d'autres sources. L'essentiel, dans cette étude, est surtout de dégager les tendances au lieu de procéder à une comptabilité animale précise.

I-3 Les objectifs de développement (1960-1985)

Les objectifs dégagés par les plans quinquennaux de développement depuis 1974 sont, outre la protection sanitaire continue, l'amélioration de la nutrition et de l'exploitation, la meilleure distribution d'intrants subventionnés ou à crédit, la garantie des revenus de l'éleveur grâce à un meilleur écoulement des produits, le respect des prix fixés pour la protection des consommateurs, le développement des activités commerciales et des processus d'intensification.

L'augmentation de la consommation intérieure de viande par tête et par an figure parmi les objectifs majeurs. Estimée à 13 kg par tête et par an en 1974, la consommation intérieure de viande était projetée à 15,7 kg pour 1985. Afin d'atteindre cet objectif, les taux de croissance escomptés étaient de 2,5 % pour les bovins, 4,6 % pour les petits ruminants et 6 % pour la volaille. Pour 1985, les objectifs de production de viande s'élevaient à 102 000 tonnes avec 54 900 tonnes de bœuf, 10 000 tonnes de viande de petits ruminants, le reste étant satisfait par la volaille et la viande de charcuterie. Ainsi, pourrait être satisfaite la demande urbaine devenant croissante et plus diversifiée de même que seraient améliorés les revenus disponibles et le niveau de vie des éleveurs.

Une meilleure évaluation rétrospective a permis de fixer la consommation réelle à 11 kg en 1980, à 10,1 kg en 1984 puis à 9,5 kg en 1986 avec une production de 62 000 tonnes toutes origines confondues. A titre de comparaison, la consommation de poisson était estimée, en 1976, à 27,5 kg/habitant (DAT, 1984), soit plus du double de celle de toutes les viandes combinées. Cette consommation de substitution est favorisée, depuis 10 ans, par la disponibilité grandissante en poisson frais dans les zones intérieures et par la persistance des circuits traditionnels de poisson séché. Aujourd'hui, il est raisonnable d'estimer la consommation moyenne de poisson autour de 30 kg/habitant par an.

Enfin, il faut remarquer que le niveau moyen de la consommation de viande au Sénégal est inférieur de près de 70 % au niveau moyen international qui était à 34 kg/habitant/an en 1985 (Tableau 2).

Bien que le niveau de consommation de la DAT (1984) soit trop élevé, la structure de la consommation des viandes qu'elle présente paraît plus complète. En appliquant cette structure à une consommation totale de 9,5 kg, une estimation peut être faite pour la consommation des viandes et son rapport avec celle du poisson. La comparaison avec les statistiques internatio-

Tableau 2 : Estimation de la consommation par habitant des viandes au Sénégal.

Produits	Consommation (1) Kg/an	%	Consommation (2) Kg/an	%	Consommation Internationale RS (3) Kg	%
Boeuf	6,7	45	5,7	57	14	41
Mouton	1,2	8	1,6	16	1	3
Caprin	8,6	4	0,6	6	1	3
Porc	1,0	7	1,0	9	11	32
Volaille	2,1	14	1,2	12	7	21
Abats	1,7	12				
Autres	1,5	10				
Viandes	14,8	100		10,1	100 34	100

Sources : 1. DAT, 1984 : Moyennes pour 1979, 1980, 1981 qui peuvent être plus élevées que la moyenne de la consommation de 1985 à 1988, du fait de la croissance démographique, entre autres.

2. MDR, 1986 : Estimation pour 1984.

3. Estimation pour une comparaison avec la consommation moyenne par habitant au niveau international après des agrégations et projections. La projection faite pour les petits ruminants a été répartie de manière égale pour les ovins et les caprins. Wheeler (ed.), 1981

nales disponibles montrent les spécificités des habitudes alimentaires au Sénégal (Figures 2, 3 et 4).

Le 7ème plan en cours fixe le niveau à atteindre à 12 kg, soit environ 77 000 tonnes et son maintien en tenant compte du croît démographique, soit 120 000 tonnes en l'an 2 000.

Tous ces objectifs devaient être atteints grâce à l'option fondamentale prise dès 1970 avec la politique de stratification zonale et d'intensification des productions animales. Cette option était le cadre de référence de la plupart des actions de développement entreprises dans le sous-secteur de l'élevage.

FIG. 2 : CONSOMMATION ACTUELLE DES VIANDES ET DE POISSON AU SENEGAL

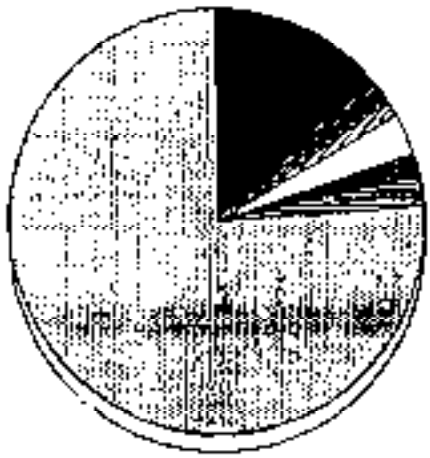

LEGENDE

- Boeuf 4,3 10,9 %
- Abats 1,12 2,8 %
- Mouton .8 2 %
- Capoin .4 1 %
- Volaille 1,3 3,3 %
- Porc .7 1,8 %
- Autres .9 2,3 %
- Poisson 30 75,9 %

NB : Estimation Cons. en kg / habitant / an

FIG. 3 : CONSOMMATION ACTUELLE DES VIANDES AU SENEGAL

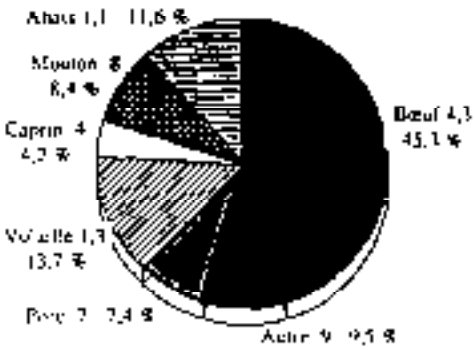

NB : Estimation Cons. en kg / habitant / an

FIG. 4 : CONSOMMATION DES VIANDES PROJECTIONS INTERNATIONALES, 1985

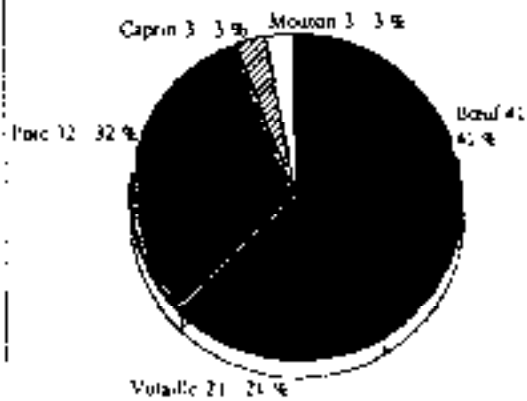

NB : Estimation Cons. en kg / habitant / an

II

DEUXIEME PARTIE

II - 1 Les actions pour le développement de l'élevage (1960-1985)

II - 2 Le système de commercialisation

II-1 Les actions pour le développement de l'élevage (1960-1995)

Lors d'une étude sur les problèmes posés par les politiques des Etats africains en matière d'élevage, SANDFORD (1981) conclut que ces politiques ont été, en général, défectueuses à cause d'options erronées voire inexistantes sur la gestion des terres, la détermination des prix et l'organisation générale du secteur. Le cas du Sénégal n'échappe pas à cette critique globale. De plus, l'élevage n'y a pas figuré parmi les priorités en termes d'investissement, de politique et d'organisation. Durant 27 ans, seulement 5 conseils interministériels ont été consacrés à l'élevage (1971, 76, 80, 83 et 87).

II-1.1. Les investissements pour l'élevage

De 1965 à 1971, le sous-secteur de l'élevage n'a reçu que 1 % du budget de fonctionnement de l'Etat, alors que les autres secteurs de l'agriculture en recevaient 7 % (IBRD, 1974). De plus, bien que le budget de fonctionnement de la DSPA* ait cru à un taux entre 7 et 8 % par an de 1965 à 1986, seuls 2,1 % des investissements de l'Etat ont été dirigés vers la santé et les productions animales. Paradoxalement, c'est avec la sécheresse que l'action de l'Etat décroît du fait de la suppression des taxes sur le bétail et l'afflux de capitaux extérieurs.

Par ailleurs, comme le montre la composition du budget de la DSPA, il y a eu une augmentation des dépenses en personnel de 1965 à 1978. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement ont donc représenté un pourcentage très bas des dépenses nationales consacrées à ces catégories pour l'élevage. Les dépenses de fonctionnement pour l'élevage étaient de 0,8 % du total des dépenses de fonctionnement et les investissements pour l'élevage de 0,1 % du total des investissements (ANTENEH, 1984 a).

En 20 ans, de 1965 à 1985, pour 29 142 millions de F CFA d'investissements inscrits aux Plans de Développement Economique et Social, 60 % ont été réalisés soit 859 millions de F CFA par an pour un capital estimé à 100 milliards de F CFA, dégageant une valeur ajoutée moyenne de plus de 19 milliards de FCFA par an, de 1960 à 1979, et dans l'ordre de 48 milliards par an, de 1980 à 1984. L'élevage représente une part de près de 30 % de la structure du secteur primaire (Annexe 1).

Une telle inadéquation entre l'importance de l'élevage et les investissements alloués, ajoutée aux ravages de la sécheresse, a contribué au fait que labourage et pâturage n'ont pu être ensemble de généreuses mamelles pour l'économie nationale. Ainsi, les contraintes financières ont été amplifiées et ont participé à la léthargie des structures étatiques malgré leur rôle primordial dans les campagnes annuelles de prophylaxie. De plus, le manque d'équipement et de personnel laissa la DSPA incapable d'intervenir correctement au niveau des producteurs et, plus important, de donner vie et force à leurs coopératives.

De 1978 à 1986, la DSPA a reçu en moyenne un budget annuel de fonctionnement d'environ 890 millions de F CFA. Aussi, cette structure ne pouvait que végéter car 89 % de ce budget de fonctionnement étaient engloutis par les dépenses en personnel contre 11 % pour l'équipement

* Direction de l'Elevage qui remplace la DSPA en 1983

et les dépenses courantes. Pour la période considérée, le coefficient d'efficacité* dans l'élevage avoisine 12 % des besoins en vaccins, produits vétérinaires, équipement, moyens de transport et encadrement (DIREL., 1986). L'accent fut plutôt mis sur les projets de développement et l'aide internationale.

II-1.2 Les projets de développement de l'élevage

Jusqu'en 1974, il n'y eut aucun projet d'envergure axé sur l'élevage. Après un projet pilote financé par la CEE, la SODESP fut créée en 1975 avec des activités centrées sur la première zone de production de Labgar et un encadrement de près de 1 500 bovins. Cet effort appliqué à des projets de développement et des sociétés d'état les gérant fut poursuivi avec le PDESO, en 1976, le PRODEAP de Bakel, le PRODELOV, en 1983 et le projet d'Elevage-Zone Sud SODEFITEX, en 1985. Des actions marginales furent également menées par les sociétés de développement agricole (SODEVA, SAED, SOMIVAC, SODAGRI) ou des organisations non gouvernementales.

Toutes ces actions de développement étaient entreprises en ayant pour credo la politique de stratification des productions animales élaborée au début des années 1970 et devant être mise en œuvre par les projets de développement. Ce credo reflétait les options dominantes d'alors, particulièrement chez les bailleurs de fonds.

Pendant une bonne période, jusque vers 1983, les projets de développement de l'élevage en Afrique furent considérés comme les pièces motrices des stratégies en matière d'élevage. Après l'effondrement des systèmes d'élevage en 1968 et 1971, il y eut un intérêt accru de la part des bailleurs de fonds internationaux pour une assistance multiforme centrée sur les domaines techniques, financiers et la gestion pour le développement de l'élevage et des ressources pastorales.

Une littérature très abondante a été consacrée à ces programmes de développement (TEITELBAUM, 1975 ; BEHNKE, 1983 ; JAHNKE, 1983 ; JOSSERAND, 1983 ; STRYKER, 1984 ; TEELE, 1984).

Le consensus établi à propos de ces programmes est qu'ils ont abouti à des échecs cuisants pour diverses raisons. Dans leur essence, ces programmes avaient pour objectif d'augmenter la production commercialisée, surtout des bovins, pour une meilleure satisfaction des demandes urbaines solvables.

Une telle option exigeait l'organisation d'une mutation des producteurs traditionnels en «commercial ranchers». Cette mutation passait par un transfert de technologies nouvelles et/ou une transformation du secteur traditionnel, voué à l'élevage de subsistance, en un élevage modernisé. Il en résulta la mise en œuvre d'actions pour une meilleure utilisation des parcours et des ressources aquifères, pour des techniques et méthodes de gestion rationnelle des cheptels et la modification des troupeaux.

---

* Coefficient d'efficacité = (Investissement + Fonctionnement) / Salaires. Il exprime le niveau de dotation des agents. L'efficacité est optimum à 1.

Très souvent, les objectifs, stratégies et comportements des producteurs furent jugés comme étant des obstacles majeurs au succès de ces actions, surtout pour la production de viande, malgré des prix incitatifs et des subventions à la production. Il y eut ainsi des schémas d'intervention dirigiste faisant abstraction des contraintes et processus de prises de décision des producteurs dits traditionnels.

Par ailleurs, des erreurs de conception limitèrent les interventions aux animaux et à l'environnement sans y inclure les populations d'éleveurs. Fortement tributaires du système commercial et de l'économie de marché, ces interventions étaient jugées aptes à induire des transformations sociales et un nouveau comportement économique. Grâce à une sorte «d'ingénierie sociale», on espérait que le fonctionnement normal des systèmes économiques traditionnels serait dévié vers une plus grande efficacité économique.

Les échecs s'expliquent également par une mauvaise intégration des interactions agriculture-élevage, ce qui résultait d'un choix unilatéral pour une production maximale de bétail et de viande au lieu de résultats plus globaux. De plus, les schémas d'aménagement n'étaient pas adaptés à la gestion foncière traditionnelle et la très grande mobilité dans l'espace qu'entraînaient les activités pastorales.

Une autre raison, non des moindres, fut le peu d'intérêt dévolu au développement de l'élevage des petits ruminants malgré les rotations rapides du capital investi qu'il permettait grâce à ses paramètres biologiques.

Enfin, des hypothèses irréalistes furent faites concernant le rôle des femmes dans la production et la commercialisation des produits de l'élevage. Ces hypothèses eurent pour conséquence l'oubli des préoccupations et responsabilités des femmes dans la gestion des patrimoines pastoraux et dans les projets proposés. Uniquement axés sur la production et la génération de produits commercialisables, beaucoup de projets négligèrent les fonctions de subsistance des troupeaux, l'importance, les incidences et la rémunération nécessaire du travail féminin dans les troupeaux ainsi que la différenciation sexuelle affectant les droits d'usage et de propriété sur les animaux (SAFILIOS-ROTHSCHILD, 1983 ; SOLLOD, WOLFGANG and KNIGHT, 1984 ; TOURE, 1987).

En l'occurence, dans le cas du Sénégal, le troupeau peulh, qui est majoritaire, est avant tout un troupeau laitier et il ne se fonde pas sur une valorisation monétaire du bétail. L'exploitation bouchère n'est qu'un sous-produit du système de production agropastoral qui est un complexe de finalités alimentaires, économiques et sociales. De plus, la valorisation des laitages par les femmes participe directement à leurs responsabilités domestiques et au fonctionnement des unités de production/consommation.

Au Sénégal, la SODESP a joué un rôle certain dans la résistance des systèmes traditionnels aux perturbations écologiques et à la protection des éleveurs. Le nombre d'éleveurs encadrés s'est accru régulièrement de 17, en 1975 à 793, en 1981.

Il faut, cependant, souligner que l'exclusivité du naissage réservée aux producteurs de la zone sylvo-pastorale faisait supporter à ces derniers le maximum des risques d'élevage au profit des autres maillons de la chaîne car les taux de mortalité sont nettement plus élevés entre 0 et

l'an. De plus, les aléas climatiques ont créé des difficultés pour les pasteurs qui n'arrivaient plus à satisfaire les objectifs de production avec des veaux de 150 kg. Cette tendance entraîna des rétentions de produits pour leur vente dans les circuits traditionnels à un âge plus avancé. Ces situations n'ont pas manqué d'amoindrir l'impact de l'action de la SODESP sur l'amélioration des revenus et la protection des écosystèmes par une restructuration des troupeaux.

Au début des années 1980, les interrogations sur les résultats des projets de développement arrivèrent à un point où les organismes donateurs tels que l'USAID et la CEE éprouvèrent le besoin de définir, en fonction de leur expérience, une nouvelle stratégie. Avec cette nouvelle stratégie, les questions de politique étaient replacées au cœur des problèmes du secteur de l'élevage. De nouvelles approches étaient donc imposées aux Etats désirant obtenir des crédits sur les marchés internationaux des capitaux. Aussi, la solvabilité des Etats était-elle mise en avant, de même que la participation des producteurs aux investissements publics pour le développement de leur secteur et leur contribution effective aux charges financières.

Aussi, au Sénégal, le dépérissement de la SODESP est-il envisagé, depuis 1985, dans le cadre d'un désengagement progressif de l'Etat des structures de production et de commercialisation. La SODESP doit laisser la place progressivement à des petits projets à durée déterminée et obéissant au critère de rentabilité.

II-1.3 Les opérations de sauvegarde du bétail

En plus des projets de développement de l'élevage, l'aide internationale était centrée sur l'approvisionnement d'urgence en aliments du bétail et autres intrants sanitaires : les opérations sauvegarde du bétail (OSB). Ces opérations démarrèrent en 1973. Il y en eut douze jusqu'en 1987. Elles devinrent payantes à partir de 1979 à raison de 15 F CFA/kg, d'où une subvention par l'Etat, dans l'ordre de 40 F CFA/kg, soit 73 % du prix de vente usine pour les tourteaux d'arachide. A partir de 1986*, les coûts de transport, estimés à 2000 F CFA/tonne pour 100 km, sont revenus entièrement à la charge des bénéficiaires de l'OSB qui sont responsables, désormais, des enlèvements et de leurs modalités.

De 1973 à 1985, une moyenne annuelle de 9800 tonnes d'aliments furent écoulés sauf en 1975 et 76, en fonction des degrés de sinistre et de l'importance des cheptels régionaux soumis aux vaccinations (Annexe 4). Bien que ce programme représente une solution pour des systèmes affectés par une sécheresse temporaire, les opérations de sauvetage ne peuvent être que des palliatifs et non constituer une solution durable pour lever les contraintes alimentaires.

II-1.4 Le crédit

L'accès au crédit a toujours été une des contraintes majeures pour le développement des productions animales au Sénégal. La BNDS, principal pourvoyeur de crédit agricole, avait un système de garantie pour les coopératives d'éleveurs ou de bouchers identique à celui appliqué aux petites entreprises du secteur industriel (IBRD, 1974). Ce système exigeait des hypothèques importantes et fixait des taux d'intérêt supérieurs à ceux appliqués aux coopératives agricoles. De telles dispositions freinèrent certainement les incitations pour l'investissement.

* En 1987, pour les régions de Louga et de Saint-Louis.

Relevant surtout du service administratif de la coopération, les coopératives d'éleveurs n'ont pas bénéficié d'une politique de crédit au sein des institutions financières d'autant moins que les risques étaient importants du fait des spécificités zoo-économiques du secteur et la faible rentabilité des projets financiers.

Ce faisant, l'élevage n'a profité qu'indirectement par la culture attelée* des crédits alloués au monde rural et surtout dévolus aux productions végétales. De plus, la chute du crédit agricole formel, en 1980, entraîna une diminution des flux d'équipement pour la traction animale et donc freina le rôle que le crédit jouait dans le processus d'intégration agriculture-élevage.

En 1983, une ligne de crédit de 100 millions de F CFA a été accordée par l'Etat aux coopératives d'éleveurs. Ce prêt à court terme a été distribué entre 1983 et 1986 dans toutes les régions administratives.

Depuis ces 5 dernières années, la SONAGA avec ses «opérations maîtrisards» finance des opérations d'embouche et d'aviculture. Il en est de même pour le programme Petits Projets Ruraux du Ministère du Développement Social.

Dans le cadre de la mise en place de la CNCAS, depuis 1983, et de son insertion réelle dans le sous-secteur de l'élevage, il est essentiel qu'une politique de crédit soit élaborée, en tenant compte de la forte demande en crédit qui n'est pas propre au seul sous-secteur de l'élevage.

Une politique de crédit adaptée à l'élevage pourrait nécessiter l'intervention de tiers entre les éleveurs et la CNCAS pour permettre des bonifications d'intérêt aux éleveurs et le maintien de lignes de crédit à bas taux d'intérêt, au moins pour le moyen terme. En effet, les systèmes d'élevage sont confrontés à des risques élevés (mortalités, pertes et vols) et de longues échéances qui doivent impliquer des mécanismes différenciés de garantie tout en préservant la viabilité du système bancaire.

II-1.5 Les organisations de producteurs

Les coopératives de producteurs existent au Sénégal depuis le début des années 50 mais elles demeurèrent marginales jusqu'en 1960 où elles connurent un essor notable dans le cadre du mouvement coopératif inspiré par l'Etat sénégalais. Ainsi en 1971, 6355 particuliers faisaient partie de 86 coopératives en rapport avec l'élevage. Cependant ces coopératives n'avaient pas d'impact réel sur l'offre et la commercialisation de viandes. En 1982, la FAO avait recensé 143 coopératives d'éleveurs de bovins. Il existait, en plus, une coopérative d'éleveurs de petits ruminants, une pour les porcs, une coopérative d'aviculture, une coopérative de fabricants de lait reconstitué, deux coopératives de collecteurs de cuirs et peaux, 11 coopératives de bouchers détaillants, une coopérative d'éleveurs de chevaux.

La caractéristique frappante des coopératives d'éleveurs a été une léthargie faisant établir un constat d'échec. NDIAYE et BA (1972) attribuent cet échec à plusieurs raisons. L'organi-

---

* Acquisition par le canal des coopératives de paires de bœufs, de génisses pour la traction animale en complément des matériels et équipements accessibles par le Programme Agricole, sur des crédits à moyen terme (5 ans)

sation et le fonctionnement des coopératives d'éleveurs n'étaient pas adaptés aux spécificités de l'élevage car elles n'étaient que des reproductions des coopératives de production agricole *stricto sensu*. Ainsi, au début de leur existence, ces coopératives furent sous le contrôle de l'ONCAD. Par la suite, à partir de 1972, elles furent placées sous la responsabilité de la DSPA. Depuis les réformes de 1983 il n'y a juridiquement plus de coopératives de producteurs, l'accent est plutôt mis sur les groupements d'intérêt économique ayant une plus grande autonomie juridique.

Outre le problème de la tutelle, la contrainte majeure des coopératives d'éleveurs était l'accès au crédit contrairement aux coopératives de production agricole qui étaient financées par le Programme Agricole. Le sous-secteur de l'élevage n'a pas bénéficié d'un programme de crédit pour l'équipement, la production et la commercialisation.

Plus encore, les éleveurs ne purent pas créer des «lobbies» pour leurs intérêts du fait de leur dispersion et le manque d'information combinés à un esprit coopératif de notoriété très faible. Certaines coopératives furent même caporalisées par des marchands de bétail qui en monopolisaient les présidences.

Depuis 1983, une réforme du mouvement coopératif est en cours. Cette réforme implique la dissolution juridique de toutes les coopératives d'éleveurs, entre autres. Désormais, les Coopératives sont des entités rattachées à la Communauté Rurale et elles coordonnent des «Sections Villageoises» qui constituent le nouveau tissu de l'action coopérative.

La section villageoise est conçue, selon les textes, comme une cellule économique multifonctionnelle. Cette cellule doit être le cadre de toute activité économique en milieu rural et liée à l'agriculture, le maraîchage, l'élevage et l'exploitation forestière. Au sein de la section villageoise, une «commission élevage» peut exister. En rapport avec les comités de gestion de forages, les commissions «élevage» sont donc les organisations coopératives chargées de gérer et de développer les activités d'élevage en zone rurale.

Suivant les rapports de force existant dans les structures de la communauté rurale, l'utilisation des fonds communautaires peut ignorer l'élevage et ses priorités au profit des autres activités rurales.

Par ailleurs, la Réforme de 1983 fait que, au niveau institutionnel, les organisations coopératives des éleveurs relèvent de la Direction de l'Action Coopérative du Ministère du Développement Rural. Cette disposition est sans doute une source de conflits de compétence entre les services de la Coopération et ceux de l'Elevage. Cette même disposition peut constituer un goulot d'étranglement administratif pour des interventions techniques ou d'encadrement initiées par la Direction de l'Elevage.

Enfin, très souvent, les sections villageoises se sont simplement substituées aux anciennes coopératives dont les contraintes ont été exposées. Aussi, l'assainissement et la redynamisation des coopératives demeurent toujours un impératif pour l'existence d'entités juridiques bien individualisées, fonctionnelles et au service des producteurs réels.

Des comités d'éleveurs sont très souvent créés pour les vaccinations et le fonctionnement

des forages (achat de vaccins, glace, carburants et main d'œuvre). Des associations villageoises d'éleveurs se révèlent, aussi, par leur dynamisme dans l'embouche paysanne, surtout dans le Bassin arachidier.

Ces initiatives prouvent que l'action participative est possible chez les éleveurs malgré leur type d'activité et le comportement atavique des populations nomades. D'autres types de structures sont également présentés. Parmi ces structures, les Groupements d'Intérêt Economique occupent une place de choix.

II - 1.6 Les groupements d'intérêt économique

Dans le cadre de la réforme des organisations de producteurs, la loi 84-37 du 11 Mai 1984 a institué les groupements d'intérêt économique (GIE). Ces groupement sont des structures dotées d'une personnalité civile, qui échappent aux obligations des sociétés commerciales classiques et ne requièrent pas d'apport de capital pour leur constitution. Les membres des groupements sont liés par un contrat qui leur donne des possibilités d'accès aux organismes de crédit spécialisés.

Dès sa promulgation, la loi 84-37 a connu une matérialisation dans les deux principaux projets de développement du sous-secteur de l'élevage, la SODESP et le PDESO.

a) Au niveau de la SODESP

De 1978 à 1980, la SODESP assurait une gestion directe des forages pastoraux sur lesquels étaient axés ses Centres d'Encadrement et de Production. Un contrat privé et libéral, le Contrat d'Assistance pour le Développement de l'Elevage Naisseur (CADEN), était établi avec les producteurs et constituait le support de la politique d'encadrement rapproché et de crédit de la SODESP. Un crédit de production à court terme (1 an) portait sur les intrants alimentaires et les médicaments. Le crédit à long terme (4 ans) concernait l'équipement (mangeoires, fûts, charrettes). Ce système permit de satisfaire certains objectifs zootechniques pour l'amélioration de la productivité dans la région de naissage et le destockage de mâles d'un an à 150 kg.

A partir de 1981, la sécheresse aidant, la réorientation anarchique de certains parcours de transhumance sur les forages qui étaient gérés gratuitement par la SODESP, provoqua des perturbations dans l'approvisionnement en eau et fourrages des troupeaux encadrés. Les poids au destockage chutèrent de 140 à 120 kg.

Ainsi, après une période stable, de 1978 à 1982, le taux de remboursement des crédits qui était satisfaisant, baissa et un endettement chronique des producteurs s'installa. D'une moyenne annuelle de 77 % de 1978 à 1982, le taux de remboursement n'était plus que de 9 % de 1983 à 1986 dans la zone de Labgar, qui a été la première à être encadrée (Tableau 3).

La loi 84-37 a permis une réorganisation qui est toujours en cours avec la mise en place de GIE, sous forme de Groupements de Forages (GDF) et de Groupement de Réeleveurs (GDR). En 1985, 7 GDF ont été institués officiellement avec en sus un Arrêté portant tarification de l'eau des forages. Ces groupements sont ouverts et leurs membres doivent avoir résidé au moins 3 ans et dans un rayon de 15 km autour du forage. Il faut également être propriétaire et exploiter

Tableau 3 : Taux de Remboursement des crédits SODESP - Zone de Naissage de Labgar 1978 - 1986

Campagne	Crédit à court terme	Crédit à long terme	Moyenne
1978-1982	85 %	69 %	77 %
1982-1983	49 %	34 %	42 %
1983-1986	10 %	8 %	9 %

Source : A partir de CISSOKHO et NDIONE, 1987

soi-même au moins 10 animaux encadrés ou un patrimoine équivalent. Ces groupements assurent une gestion complète du forage et sont le relais des structures officielles pour toute action de développement portant sur la production, la gestion de l'espace, la commercialisation et le crédit. En zone de réélevage, le groupement de rééleveurs assure les mêmes fonctions. La SODESP assure le secrétariat du groupement et la mise en place des intrants.

b) Au niveau du PDESO

De 1976 à 1986, le PDESO a pu encadrer, au total, 5400 familles et 132 000 têtes de bovins. L'encadrement se fait par le biais d'Unités Pastorales (UP) qui étaient 51 en 1986, regroupées en 4 zones d'encadrement. Les UP regroupent 5 à 10 villages et 2 000 à 3 000 bovins. Ces organisations sont des associations libres faites à partir d'entités socio-ethniques bien délimitées, responsabilisées et exerçant des droits prioritaires d'exploitation sur des parcours pastoraux et des zones de culture. Les UP sont suivies au plan technique par des agents de vulgarisation d'élevage et leurs auxiliaires formés par le Projet pour la prophylaxie, le déparasitage et l'alimentation. Les UP sont également le cadre d'une alphabétisation fonctionnelle en langue nationale poular et menée par des moniteurs néo-alphabètes. En plus de cette action sur l'homme, la stratégie du PDESO repose sur l'hydraulique pastorale à base de puits et mares améliorées et aussi sur des « plans de gestion des pâturages » permettant une intervention sur le milieu agro-pastoral. Ces plans sont matérialisés par des contrats de gestion réglementant l'exploitation de l'eau et des pâturages de l'UP, sa participation au reboisement et à l'édification de pare-feux, ses relations avec les autres UP et la société de développement.

Avec la loi 84-37, 84 % des UP sont devenues des GIE. Aucune n'est encore complètement autonome mais 25 % des UP sont déjà à un niveau fonctionnel (Tableau 4).

La présentation des actions de développement entreprises pour l'élevage que nous venons de faire n'est pas exhaustive.

Aussi, faudrait-il analyser les cas de la production laitière, de l'aviculture, de l'élevage porcin ainsi que les conflits d'intérêt entre l'utilisation locale des sous produits agro-industriels et leurs exportations pour des devises étrangères.

Tableau 4 : Nature des UP et GIE dans le PDESO, 1986

Nature	Nombre	Pourcentage en UP
UP	51	100
GIE	43	84
UP au niveau 0	23	47
UP au niveau 1	14	28
UP au niveau 2	13	25
UP au niveau 3	0	0

NB : Niveau 0 = prise en charge totale ; Niveau 1 : début des activités d'un GIE ;
Niveau 2 = GIE fonctionnel intervention du Projet ; Niveau 3 = GIE autonome.
Source : PDESO, 1986.

La traction animale a connu également des étapes et conditions de développement particulières que décrivent FAYE et HAVARD (1987). La composition du cheptel de trait est estimée à 200 000 équins et 200 000 asins contre 60 à 70 000 paires de bovins. L'importance des équins et des asins doit donc être réactualisée tant par la Recherche que le Développement afin que l'intégration agriculture et élevage ne soit pas limitée exclusivement aux bovins et à l'embouche paysanne.

Le bilan et l'évaluation des recherches zootechniques, vétérinaires et sur les systèmes d'élevage constituent aussi un enjeu de prime importance et incontournable pour une meilleure appréciation de la politique de développement de l'élevage au Sénégal. Ceci peut être le thème d'une étude complète qui dépasse largement le cadre de ce travail.

Cependant, dans cette deuxième partie, une description du système de commercialisation et de ses problèmes est abordée. En effet, production et commercialisation ne sont pas des activités séparées. Elles constituent des étapes adjacentes du processus de constitution et du développement d'un système agroalimentaire. Les spécificités et contraintes d'un système de commercialisation jouent un rôle moteur, mais souvent négligé, dans la dynamique d'un sous-secteur agroalimentaire.

II-2 Le système de commercialisation

II-2.1 Quelques faits

A part quelques études régionales (SOMIVAC, 1982 ; SODESP, 1984), le défaut d'informations quantifiées persiste en ce qui concerne les performances et l'efficacité du système de commercialisation du bétail et de la viande, sa structure et les pratiques qui y prévalent.

Le système traditionnel est prépondérant. Ce système assure près de 90 % de la demande pour la principale zone de consommation du Sénégal qui est Dakar et sa banlieue et la totalité des autres points de consommation. De nombreuses contraintes réduisent l'efficacité de ce système et des relations conflictuelles entre les services publics de contrôle et les professionnels de la viande ont causé de nombreux arrêts de travail ou « grèves des bouchers » durant la dernière décennie.

Les mesures conciliatrices des comités régionaux de prix, les verbalisations de bouchers par les services régionaux du contrôle économique, l'action répressive des services régionaux de l'élevage et les interventions de la SERAS ont, sans nul doute, eu des effets complexes mais mal circonscrits et documentés. Le non respect des prix à l'étal et le développement intense du marché noir et des abattages clandestins (surtout dans la Région du Cap Vert) ont entretenu des fluctuations* de prix et l'inapplication des mesures d'hygiène requises dans le traitement des produits carnés, au détriment des consommateurs.

Dans certains centres urbains, la proximité de certains abattoirs ruraux agréés permet à leurs bouchers de concurrencer les bouchers urbains soumis aux taxes municipales. Les viandes foraines peuvent ainsi être vendues en ville 10 à 15 % moins cher.

Par ailleurs, chaque année, la folie s'empare du commerce du mouton sur pied à l'occasion de la Tabaski, malgré les nombreuses tentatives de régulation et d'organisation entreprises par les sociétés d'état comme la SERAS** et la SODESP qui ne peuvent satisfaire qu'une part marginale de la demande dakaroise (tableau 5). Les récentes mesures libérant complètement le commerce du mouton pendant deux mois en période de tabaski avec, en particulier, un

Tableau 5 : Part de la SODESP dans l'approvisionnement des abattoirs de Dakar 1979-1986

Années	Approvisionnement (t)	Part de la SODESP (%)
1979-1980	9 085	1,7
1980-1981	8 657	3,5
1982-1983	8 442	5,6
1983-1984	7 460	3,3
1984-1985	7 659	3,4
1985-1986	7 354	3,8
Moyenne	8 109	3,6

Source : CISSOKHO et N'DIONE, 1987

* Espérant un écoulement rapide, les fraudeurs liquident souvent leur stock à des prix inférieurs au barème des marchés

** Depuis novembre 1987, 66% des actions composant le capital de la SERAS doivent être cédées au secteur privé dans le cadre de la politique de privatisation entreprise par l'Etat. De plus, la SERAS a perdu le monopole des cuirs et peaux.

passage libre des frontières a eu un effet bénéfique sur l'offre et les prix pour les consommateurs urbains.

Malgré cette situation, il est fort probable que le secteur traditionnel évolue de manière relativement souple et efficace au regard de ses réalisations. En effet, il assure tant bien que mal sa fonction essentielle : le transfert des produits des zones de production aux foirails terminaux et points de consommation de la viande. Cette fonction se réalise grâce à un système de rémunération autonome et un autofinancement intégral. De plus, le système traditionnel s'adapte aux modifications des lieux et flux d'approvisionnement suivant les saisons, les prix et les demandes effectives. Par rapport à Dakar, l'approvisionnement augmente régulièrement après la saison des pluies vers novembre-décembre pour décroître en saison sèche chaude à partir d'avril. Une relative pénurie s'installe ensuite en saison des pluies, de juin à novembre.

Par ailleurs, cet approvisionnement semble bien satisfaire la loi de l'offre et de la demande avec des prix corrélés de manière inverse avec l'offre en bétail sur pied. Ces relations sont, cependant, perturbées quand les pâturages sont inhabituellement pauvres après une mauvaise pluviométrie hivernale.

Cette relative efficacité du système traditionnel de commercialisation exprime les relations d'intégration et de complémentarité entre les producteurs, les diverses catégories d'intermédiaires et les détaillants suivant les différents niveaux des circuits vifs et morts en zones urbaines et rurales.

II-2.2 Organisation

La demande des populations rurales est satisfaite pour l'essentiel par l'autoconsommation et un commerce marginal de petits ruminants, surtout des caprins. Dans les centres ruraux, les bouchers locaux permettent un écoulement pratiquement sans intermédiaires d'animaux peu intéressants pour le convoyage vers d'autres zones de consommation (vaches réformées et animaux légers).

L'approvisionnement des agglomérations fait intervenir les circuits complets avec des possibilités de dérivation pour chaque palier. Du fait de leur éloignement des centres, les producteurs qui ne peuvent livrer en fin de chaîne collaborent avec des « dioulas » itinérants ou collecteurs de brousse. Ces « dioulas » sont présents au niveau des villages, forages ou surtout des petits foirails primaires hebdomadaires qui sont généralement contigus aux marchés hebdomadaires. Dans ces zones de collecte primaire, le rôle des « téfankés » ou courtiers peut être considéré comme marginal.

Au niveau des foirails, surtout dans les grandes zones de production, et dans les marchés secondaires et terminaux interviennent, de manière décisive, les « téfankés ». Ces courtiers jouent un rôle de premier plan dans les transactions et la dynamique du système. Bénéficiant de leur statut de résidents, les « téfankés » sont logeurs et restaurateurs. Leur permanence permet aussi un monopole de l'information économique. Cette information donne aux « téfankés » une position commerciale privilégiée qui leur permet, à moindre risque, d'officier comme spéculateurs par des achats et reventes fictives, comme courtiers facilitant les transactions et percevant une commission et même comme arbitres dans la récupération des fonds et

l'assurance contre l'achat de bétail volé.

Rouages indispensables dans l'organisation actuelle, les « téfankés » rencontrent une vive hostilité et suscitent des avis très partagés. Ils sont souvent accusés d'être une « pléthore obturante », responsable d'une inflation injustifiée des prix à la consommation et de la moralité douteuse qui caractérise leurs transactions avec les producteurs. De plus, les « téfankés » sont les seuls professionnels de la viande à ne pas être inscrits sur une liste officielle contrôlable par les pouvoirs publics.

Au niveau du circuit mort, les chevillards, grâce à leur surface financière relativement importante, dominent le commerce des carcasses, demi-carcasses, et quartiers. Les chevillards se différencient ainsi des bouchers détaillants qui sont abattants ou non, et assurent le commerce journalier au détail et à l'étal. A cette hiérarchie, s'ajoutent les tripiers qui sont plus ou moins spécialisés en pieds, abats rouges et/ou abats blancs.

Jusqu'en 1987, toutes les professions touchant au commerce du bétail et de la viande devaient obéir à une réglementation précise (Décret 77-963 et son Arrêté d'application 78-2573). Le nombre de marchands de bétail y est fixé à 200 et celui des différents types de bouchers à 55 pour les 30 principaux centres urbains du Sénégal dont 53 % dans la seule région de Dakar. Pour les autres petites localités, une fourchette de 1 à 5 bouchers est tolérée. La libéralisation des marchés qui est en cours va certainement créer une situation nouvelle qu'il faut étudier.

L'organisation des bouchers modernes et des supermarchés n'a jusqu'à présent pas encore fait l'objet d'études bien identifiées. Le secteur moderne de commercialisation joue désormais un rôle certain qu'il importe de d'examiner afin de mieux percevoir ses fonctions dans l'approvisionnement de la ville de Dakar et la satisfaction de la demande effective des couches aisées en milieu urbain.

II-2.3 Le niveau technologique

Le bétail est toujours amené vif jusqu'aux lieux de consommation après un acheminement à pied jusqu'aux points de rassemblement. Le convoyage se poursuit à pied, en camion ou en train. Ce type de convoyage entraîne des pertes de poids certaines et aussi de plus grands risques (stress, blessures, mortalités).

Le maintien du convoyage en vif est favorisé par le non fonctionnement des infrastructures souvent présentes dans les principales zones de production malgré le parc appréciable de camions frigorifiques dont le Sénégal dispose. La distribution de poisson frais à travers tout le Sénégal atteste de l'existence d'une chaîne de froid qu'il faudrait, de toute évidence, améliorer et réglementer.

L'abattage, toujours pratiqué selon le rite musulman, occasionne de nombreux stress. Il est pratiqué dans trois catégories d'abattoirs pour les abattages contrôlés. Ces catégories sont :

- les abattoirs traditionnels avec aire d'abattage ;

- les abattoirs traditionnels sans aire d'abattage ,
- les abattoirs modernes : Dakar, Thiès, Saint-Louis, Kaolack, Diourbel, Ziguinchor, Tambacounda.

Les abattoirs dits modernes ont leur gestion confiée par les communes à la SERAS avec pour contrepartie des redevances qui doivent théoriquement leur être versées suivant les termes d'un contrat de concession. Théoriquement, tout abattage doit faire l'objet d'une inspection sur pied ou *ante-mortem* et d'une inspection *post-mortem* suivant un protocole préétabli et sous la responsabilité des services régionaux de l'élevage. Ces services doivent également surveiller les conditions de transport et de débarquement des animaux destinés à la boucherie.

Les abattages contrôlés se font généralement par des équipes composées, dans les abattoirs modernes, d'un chef-tueur, de tueurs et d'ouvriers tripiers. Dans les abattoirs traditionnels, interviennent des garçons bouchers, apprentis et aides-bouchers pour les bovins. Les petits ruminants sont généralement abattus par les « détaillers » eux-mêmes. La « part coutumière », morceaux et organes pesant entre 8 et 15 kg, est souvent une composante de la paie.

L'importance des charges de fonctionnement des abattoirs modernes affectent sévèrement leur rentabilité qui mérite d'être mieux évaluée en tenant compte des possibilités d'économies d'échelle.

II-2.4 Les prix

La question des prix est devenue une pierre de touche dans les milieux de l'élevage, singulièrement avec l'avènement de la Nouvelle Politique Agricole. Une brève analyse basée sur des données propres à Dakar permet d'approcher la complexité des problèmes.

Après une période de stabilité, les prix du bétail ont augmenté entre 60 et 80 % entre 1967 et 1971 à cause des effets de la sécheresse et du blocage du mouvement d'expansion numérique des troupeaux. Les conséquences sur la commercialisation furent de deux ordres.

Les premières réactions face à la répétition d'années à pluviométrie déficitaire furent le destockage accéléré, la diminution des prix et aussi des transferts de propriété sur le capital bétail. Avec la chute des prix en 1972, on constata les prix les plus bas enregistrés avec 50 à 55 F CFA/kg vif. Cependant, très tôt, cette offre atypique de liquidation laissa place à une crise durable et à des pénuries engendrées par les mortalités élevées, la réduction des flux d'approvisionnement et le déclin des importations en provenance de Mauritanie. Les fluctuations à la hausse devinrent des constantes avec une moyenne annuelle de 15 % et des pics en 74, 79, 82 et 86. En 1983, des ventes forcées occasionnèrent des chutes de l'ordre de 20 à 25 %.

Jusqu'en fin 1987, la caractéristique fondamentale du système de commercialisation a été la fixation administrative de prix plafonds à la cheville et au détail suivant une distribution géographique superposée aux administrations territoriales. Les prix ont été fixés depuis 1976 par Arrêté des Ministères du Commerce et du Développement Rural. Le dernier en date est l'Arrêté 3985 du 2 avril 1983. Leur respect était assuré par le contrôle économique et les comités régionaux des prix. Les prix fixés ont concerné la viande de bœuf et de mouton. Du fait des

considérations religieuses et des préférences des consommateurs, un prémium était placé sur la viande de mouton.

Il est officiellement reconnu que les prix pratiqués ont, en fait, été plus élevés que les prix officiels. Un exemple parmi tant d'autres est la surévaluation de l'ordre de 15 % par kg légalisée, en février 1987, à Kaolack ou, celle de près de 30 % en août 1987 à Kolda. Des conflits persistants ont caractérisé les relations entre les pouvoirs publics et les petits opérateurs économiques en fin de chaîne. Ces opérateurs sont surtout les bouchers dits traditionnels qui se sont sentis particulièrement lésés par le système de fixation des prix et victimes de discrimination.

Par exemple, en 1984, les prix avoisinaient 350 F CFA/kg vif pour les animaux embouchés et 250 F CFA/kg vif pour les animaux maigres acheminés au marché terminal de Dakar. Ces prix entraînaient au niveau du producteur des prix estimés à 250 et 200 F CFA/kg vif respectivement (SODESP, 1984).

A l'étal, les bouchers traditionnels pouvaient suivant les prix officiels percevoir une marge de commercialisation égale à 12 % du prix à la cheville, la valeur des abats couvrant théoriquement les coûts d'abattage et de stockage du chevillard. Les bouchers dits modernes, du fait des prix officiels au détail plus élevés, en moyenne 2050 F CFA/kg, obtenaient quant à eux une marge égale à 46 % du prix à la cheville fixé à 1100 F CFA/kg pour eux. Aussi, le circuit mort traditionnel paraît être le maillon le plus faible de la chaîne car inorganisation, pléthore, endettement et mécontentement y ont été des caractéristiques persistantes.

Il demeure toujours utile de déterminer objectivement les effets de la fixation des prix à la consommation sur la structure de la demande et de l'offre de viande ainsi que les effets de l'absence de fixation des prix à la production. Cette situation a pu favoriser des distorsions suspectées comme la principale raison du sous-développement du secteur des productions animales. Elles peuvent être résumées comme suit :

- une dépression des prix au producteur causant un manque de stimulants pour un accroissement de l'offre et une amélioration des techniques de production ;
- un transfert de revenu des producteurs aux consommateurs urbains, transfert créant un excès de demande par rapport à l'offre disponible ;
- une vente à des poids surélevés ou avec un fort pourcentage d'os par les détaillants ;
- un défaut de réinvestissement pour améliorer l'hygiène et la qualité des produits à cause des maigres profits issus du commerce de la viande ;
- une opposition implacable à l'organisation de la commercialisation sur la base d'un barème de prix contrôlés aux poids, jugé dangereux pour les marges de commercialisation.

Enfin, parmi les objectifs assignés à la SODESP, figure la stabilisation de l'approvisionne-

ment et des prix de la viande à Dakar. De 1979 à 1986, ces objectifs n'ont pu être réalisés à cause, sans doute, des problèmes climatiques ayant entravé l'action de la SODESP et aussi de l'explosion démographique de Dakar. La SODESP n'a assuré en moyenne que 3,6 % du tonnage global de l'offre de viande à Dakar. En période critique, elle n'assure que 6,4 % de l'offre globale (CISSOKHO et NDIONE, 1987).

II-2.5 Les taxes

L'impôt de capitation sur le bétail a été supprimé en 1973 pour des raisons humanitaires consécutives aux désastres de la sécheresse dans le Sahel. D'autres raisons peuvent aussi bien être évoquées comme les difficultés rencontrées par l'administration ainsi que les irrégularités accompagnant la collecte de l'impôt et les autres impacts négatifs sur le recensement, les campagnes de vaccination et l'encadrement. Les données présentées par ANTENEH (1984 a) montrent que, quelque fût la raison première, la suppression de l'impôt sur le bétail réduisit le poids économique des services d'élevage et entraîna une baisse notable des financements dans le secteur. Les charges fiscales furent ainsi transférées ou concentrées sur le système de commercialisation frappé par de nombreuses taxes et règlementations dont les effets sur l'efficacité du système et ses perspectives de développement méritent d'être étudiés.

Ces taxes peuvent être énumérées comme suit :

- taxes douanières, droit fiscal ou timbre, TVA ;
- taxe communale ou municipale : taxe de fourail ;
- taxe de droit de passage ;
- patente des bouchers, taxe à l'étal forfaitaire et journalière ;
- taxes liées à l'abattage : stabulation, abattage, ressuyage, stockage et réfrigération (facultative)..

Dans cette deuxième partie, nous nous sommes attachés à décrire des réalités qui sont, désormais, impulsées par une dynamique nouvelle, celle de la Nouvelle Politique mise en œuvre dans le secteur de l'agriculture. Quels sont donc les effets de la Nouvelle Politique Agricole rapportés au sous-secteur de l'élevage ?

III

TROISIEME PARTIE

III - 1 La Nouvelle Politique Agricole (NPA)

III - 2 Les perspectives de développement

III-1 La Nouvelle Politique Agricole

Depuis 1983, des changements importants sont en cours dans le secteur de l'agriculture sénégalaise sous le vocable de Nouvelle Politique Agricole (NPA). Cette NPA relève des stratégies de réponses aux difficultés alimentaires et économiques rencontrées par les pays du Sahel.

L'adoption de ces politiques est généralement causée par les pressions des institutions financières internationales, la crise profonde des finances publiques et la détérioration de la balance des paiements. Elles se mènent souvent au détriment d'options stratégiques libres et autocentrées.

Au Sénégal, la NPA repose sur :

- la réorganisation des systèmes de commercialisation pour les cultures vivrières et de rente avec un rôle plus grand dévolu au secteur privé pour la collecte, le transfert interrégional et la distribution des intrants et produits agricoles ;
- la redéfinition du statut et du rôle des coopératives de producteurs au profit de structures moins dépendantes d'un crédit agricole reposant sur les dépenses publiques ;
- la promotion des groupements d'intérêt économique, les GIE, avec un cadre juridique pour un soutien efficace aux actions de développement de toute nature susceptibles d'être entreprises dans tous les secteurs économiques ;
- la fixation différentielle de prix au profit de la production et de la consommation des céréales locales avec des prix au détail plus élevés, la réduction progressive des subventions et des prix au producteur plus élevés pour les céréales que le cours mondial.

Jusqu'en 1986, il n'y a pas eu de référence explicite au sous-secteur de l'élevage malgré son importance et les potentialités de l'intégration agriculture-élevage pour les objectifs fondamentaux de la NPA.

Bien que notre propos ne soit pas ici de dresser un bilan exhaustif de la politique de stratification de l'élevage, il nous faut souligner que cette politique n'a pas joué un rôle moteur pour le développement de l'élevage national. Basée sur une spécialisation régionale de la production de bétail et de viande, elle a été avancée sans références quantifiées sur la dynamique de l'offre ainsi que sur la structure de la demande en animaux et en produits de l'élevage. Or, l'établissement des avantages comparatifs entre les différentes zones dépend non seulement de leurs caractéristiques écologiques, mais surtout des rapports économiques entre intrants et extrants qui y prévalent et des rentabilités différentes qui peuvent être escomptées pour les divers types d'élevage proposés. Une stratification opérationnelle nécessite donc une évaluation correcte des termes d'échange actuels et à long terme entre les différents types de producteurs et leur environnement économique.

Après le Séminaire National sur l'Elevage tenu en septembre 1986 ainsi que le Conseil Interministériel du 22 janvier 1987 consacré à l'élevage, une politique de stratification des productions animales devrait contenir les options qui s'y sont dégagées. Ces options constituent les référentiels qui s'imposent pour une meilleure compréhension des objectifs de l'Etat et de sa démarche générale pour le développement du sous-secteur de l'élevage.

Les principes qui sous-tendent, désormais, la politique de développement de l'élevage, peuvent être énumérés comme suit :

- la libéralisation des prix de la viande et des marchés ;
- la protection, par tarification douanière, d'une partie de la production domestique ;
- des incitations destinées à amener le secteur privé à diminuer les coûts et accroître l'efficacité des filières de produits animaux ;
- l'accélération de la création de groupements d'éleveurs susceptibles de participer financièrement et de manière autonome au développement de l'élevage et à son intensification ;
- la participation effective des éleveurs aux investissements et aux charges financières engendrées par leurs productions.

De tels principes directeurs découlent du Programme d'Ajustement à Moyen et Long Terme mis en œuvre par l'Etat sénégalais pour la période 1985-1992 et qui a pour ambition de s'attaquer aux causes structurelles des difficultés rencontrées par l'économie sénégalaise. Ces causes sont la faiblesse et les fluctuations à la baisse du taux de croissance, la place prépondérante du secteur public, les rigidités relatives de la demande et de l'offre globale entraînant des déséquilibres financiers importants, de même que des distorsions dangereuses et enfin les effets de la crise financière mondiale qui se développe aujourd'hui.

Les options prises lors du Conseil Interministériel de 1987 sont déjà appliquées ou en cours de matérialisation grâce au plan d'action de la Direction de l'Elevage.

III-2 Les perspectives de développement

L'élevage au Sénégal est un secteur de production qui s'est différencié avec l'évolution économique et les conjonctures qui se sont succédées. Cette différenciation a créé un spectre de systèmes de production suivant les écosystèmes, mais aussi les filières de commercialisation. Des changements sont intervenus dans la structure des troupeaux avec de difficiles phases de reconstruction entre les années de sécheresse. Une nouvelle distribution géographique du cheptel se forme avec une pression accrue sur les frontières sud des zones écologiques sèches. Les potentialités d'une production agricole intégrée s'en trouvent augmentées et donnent une plus grande importance à la traction animale et à l'embouche paysanne. Avec le renforcement de l'économie de marché dans les systèmes pastoraux, les petits ruminants, plus résistants aux modifications écologiques, sont devenus une source première de numéraire. Enfin, de plus en

plus, des propriétaires de type nouveau ou promoteurs privés, motivés par le gain maximum et conjoncturel, pénètrent le secteur.

Tous ces éléments constituent des mutations profondes concernant, à la fois, les conditions écologiques, les effectifs animaux et l'environnement socio-économique. De sorte que la politique de développement ne peut plus se concevoir uniquement en fonction d'une différenciation spatiale des systèmes de production animale et d'une stratification par zone écologique.

Il est établi que, désormais, ce sont les contraintes d'ordre économique qui constituent le plus grave obstacle au développement de l'élevage en Afrique bien que des contraintes techniques, génétiques et sanitaires demeurent réelles. Aussi, des stratégies nouvelles s'imposent-elles. Le développement de l'élevage ne peut donc plus être considéré d'un point de vue simplement technique et écologique.

Les stratégies doivent désormais intégrer directement et avec de solides fondements microéconomiques, la politique macroéconomique ainsi que les effets du commerce international. En effet, l'élevage doit participer à la meilleure allocation des ressources et au développement de l'épargne indispensable à une adaptation de l'économie nationale à la conjoncture internationale et pour la croissance.

III-2.1 Tendances projetées au niveau international

Au niveau mondial, sont disponibles des projections relatives à la production et à la consommation en fonction des taux de croissance de la production et du revenu. Les indicateurs de tendance montrent des déséquilibres persistants entre les productions et consommations projetées. Ces déséquilibres sont corrélés à la tendance historique, au niveau international, de croissance rapide des revenus par habitant (WHEELER et al., 1981 ; SARMA and YEUNG, 1985).

Pour les pays du Tiers-Monde, il est prévu que ces déficits vont entraîner une augmentation des prix relatifs et une nouvelle physionomie de la structure des demandes nationales en protéines animales. Ces déficits vont donc avoir des répercussions directes et négatives sur l'assiette des couches pauvres des populations du Tiers-Monde. Ces répercussions seront d'autant plus aggravées que les processus d'urbanisation caractérisant nos sociétés sont intenses et s'accompagnent d'une demande en protéines animales plus élevée et surtout plus accélérée.

III-2.2 Projections nationales

Les projections nationales qui sont faites doivent être considérées comme des indicateurs de tendance à long terme suivant des hypothèses présentées en scénarios. Elles permettent de circonscrire les enjeux de la révolution que le sous-secteur de l'élevage doit connaître pour que les besoins de l'An 2 000 soient satisfaits.

Les tableaux 6, 9 et 10 et les figures 5 et 6 représentent les résultats des projections dont les hypothèses se trouvent dans les tableaux 7 et 8. Comme pour toute projection, ces résultats ne

peuvent être considérés comme une image exacte mais plutôt comme une approximation des tendances en fonction des hypothèses de travail avancées. Quatre scénarios sont différenciés suivant les niveaux de consommation et le degré d'intensification des élevages de bovins et de petits ruminants (Tableaux 7 et 8).

Si la consommation, l'exploitation et la productivité restent au niveau actuel (scénario 1), les effectifs bovins et petits ruminants devraient s'élever à des niveaux numériques très élevés, avec un taux annuel de croissance entre 3 et 4 %, et requérant une réelle intensification dans l'utilisation des pâturages et des sous-produits.

Une telle hypothèse, bien que très basse, requiert un rythme soutenu dans l'amélioration des conditions de l'exploitation du cheptel sénégalais et la nécessité de mesures radicales pour assurer un croît régulier et la satisfaction progressive des besoins. Cependant, ces taux de croissance dépassent ceux des scénarios de la DAT (1984) qui retient 1 % pour les bovins et 2,5 % pour les petits ruminants en tenant compte des taux de charge possibles.

Or, il est certain que les prévisions découlant des hypothèses basses seront rapidement dépassées par les besoins réels. En effet, d'ici l'an 2 000, il faut, en termes de politique, raisonner sur la base d'une progression relative des revenus des consommateurs sénégalais. Par conséquent, la demande effective en protéines animales doit normalement augmenter. Cette augmentation doit être plus que proportionnelle au croît de la population. Cette relation est prévisible car l'élasticité-revenu des viandes est élevée; plus les revenus augmentent, plus la demande effective doit augmenter. La DAT (1984) utilise pour ses projections des coefficients d'élasticité de la demande au revenu de 0,8 pour le bœuf et de 1 pour la viande de petits ruminants. Elle aboutit à des besoins de 16,6 kg/habitant en 2005 avec une consommation de 100 000 tonnes de bœuf et de 28 300 tonnes pour la viande des petits ruminants.

Nous avons procédé à des projections complémentaires en estimant la consommation nationale de bœuf et de viande de petits ruminants, pour l'an 2000, à 72 000 tonnes de bœuf et 24 000 tonnes de viande de petits ruminants. Ces estimations correspondent à une augmentation de 20 % de la consommation prévue pour 2 000 en fonction des niveaux par habitant de 1986 (Tableau 6).

Sans une amélioration de la productivité et des taux d'exploitation (scénario 3), les taux de croissance requis deviennent insoutenables et sont de l'ordre de plus de 5 % par an pour les bovins et plus de 3 % pour les petits ruminants alors que pour la période 1980-1986 ces taux étaient négatifs.

A moins d'un recours systématique et prolongé aux importations, il est indispensable, à l'orée de l'An 2000, d'assurer une augmentation de la production intérieure en jouant sur la productivité et les taux d'exploitation (scénario 4). Ainsi, l'intensification se justifie comme la meilleure garantie d'une tendance positive vers la sécurité alimentaire, à défaut de l'autosuffisance.

La comparaison des taux de croissance annuelle (Tableau 10) requis pour satisfaire les besoins en viandes bovine et de petits ruminants en l'an 2000, montre l'impérieuse nécessité d'une intensification soutenue des systèmes de production mais aussi d'une fréquence accrue

Tableau 6 : Consommation de viande de bœuf et de petits ruminants Projections 1986-2000

	UNITES	VALEUR
Consommation par habitant, 1986		
Bœuf	kg	6
Mouton et viande de caprin	kg	2
Total	kg	8
Population		
Estimation 1986	Million	6,4
Estimation 2000	Million	10
Consommation totale, 1986		
Bœuf	1000 tonnes	38,4
Mouton et viande de caprin	1000 tonnes	12,8
Consommation totale, 2000*		
Bœuf	1000 tonnes	60
Mouton et viande de caprin	1000 tonnes	20
Consommation totale, 2000, augmentée de 20 %		
Bœuf	1000 tonnes	72
Mouton et viande de caprin	1000 tonnes	24
Production nationale de viande, 1986**		
Bœuf	1000 tonnes	36
Mouton et viande de caprin	1000 tonnes	14,4
Cheptel bovin et petit ruminant, 1986		
Bovins	Milliers	2200
Petits Ruminants	Milliers	3000
Exploitation, 1986***		
Bovins	%	13
Petits Ruminants	%	40

* La consommation par habitant en 2000 est supposée rester au niveau de 1986. La DAT (1984) évalue les besoins à 16,6 kg/hab. pour 2005, soit 202 800 tonnes pour toutes les viandes, 100 00 tonnes pour le bœuf, 18 900 tonnes pour le mouton et 9 400 tonnes pour la viande de caprin.

** La production nationale de viande en 1984 était de 64 000 tonnes toutes origines confondues avec 36 000 tonnes pour le bœuf et 14 400 tonnes pour le mouton et la viande de caprin. Ces données sont reprises pour 1986. Source : MDR, 1986.

*** Rapport production sur cheptel disponible converti en viande. Ces taux paraissent très élevés, surtout pour les petits ruminants lorsqu'ils sont comparés aux taux déduits des données statistiques disponibles. Annexe 2.

des destockages. Le maintien du cheptel au niveau actuel, tout en assurant son renouvellement, peut permettre une satisfaction des besoins à condition que la productivité soit améliorée avec des rendements carcasse optimum de 52 % et 50 % respectivement pour les bovins et les petits ruminants.

Les taux d'exploitation des bovins doivent aussi être sensiblement augmentés. Pour les petits ruminants, les taux sont déjà élevés. Une étude plus fine pourrait faire la différence entre les ovins et les caprins. Les incidences des fêtes de Tabaski seraient ainsi mieux perçues et les projections plus réalistes. Quoiqu'il en soit, l'amélioration de la productivité et une gestion très rationnelle du cheptel petit ruminant s'avèrent déjà indispensables. Hormis ces conditions, il est certain que le déficit de la production domestique de viande ne pourra que s'agrandir car l'accroissement numérique du cheptel, durant toute la période, ne peut être retenu comme une solution.

Tableau 7 : Productivité et exploitation du cheptel bovin et petit ruminant

	Niveau 1986	Niveau amélioré	Amélioration
Rendement			
Carcasse bovine	123 kg	156 kg[1]	27 %
Carcasse PR	12 kg[2]	18 kg[3]	50 %
Exploitation [4,5]			
Bovins	13 %	15 %	15 %
PR	40 %	45 %	13 %

[1] rendement de 52 % pour un poids vif moyen de 300 kg.
[2] poids carcasse en 1986 : mouton à 13 kg et caprin à 11 kg.
[3] rendement carcasse de 50 % pour un poids vif moyen de 36 kg.
[4] la FAO (1982) avance un taux d'exploitation entre 9 % et 11 % pour les bovins et 30 % pour les petits ruminants. Nos estimations sur les taux d'exploitation sont donc surévaluées par rapport aux données de la FAO, car elles tiennent compte des quantités importées dans l'estimation de la consommation, afin de pouvoir calculer le cheptel nécessaire pour satisfaire entièrement la demande nationale à partir de la production domestique.
[5] optimum du taux d'exploitation : 30 % pour les ovins et 50 % pour les caprins.

Tableau 8 : Scénarios sur la consommation de la productivité et l'exploitation : changements exprimés en %

Scénarios	Consommation	Productivité		Exploitation	
		BV(1)	PR	BV	PR(2)
Scénario 1	0	0	0	0	0
Scénario 2	0	27	50	15	13
Scénario 3	20	0	0	0	0
Scénario 4	20	27	50	15	13

(1) BV : Bovins
(2) PR : Petits ruminants

Tableau 9 : Cheptel nécessaire en fonction des scénarios 1986-2000

	Scénarios pour 2000				
	1986	S1	S2	S3	S4
Bovins	2.200.000	3.800.000	1.900.000	4.500.000	2.300.000
PR	3.000.000	4.200.000	2.500.000	5.000.000	3.000.000

NB : Toutes les décimales sont arrondies au chiffre supérieur.
Cheptel = consommation 2000/(taux d'exploitation * rendement carcasse)

Tableau 10 : Taux de croissance annuelle du cheptel en fonction des scénarios 1986-2000

Scénarios	Bovins	Petits Ruminants
S1	+ 3,9 %	+ 2,4 %
S2	- 1,0 %	- 1,2 %
S3	+ 5,2 %	+ 3,7 %
S4	+ 0,3 %	+ 0,0 %

NB : Taux de croissance : (Racine 14e du rapport entre le cheptel de l'hypothèse considérée et celui de 1986) moins 1 puis multiplié par 100 pour obtenir le pourcentage.

FIG. 5 : EFFECTIFS BOVINS PAR SCENARIO 1986 - 2000

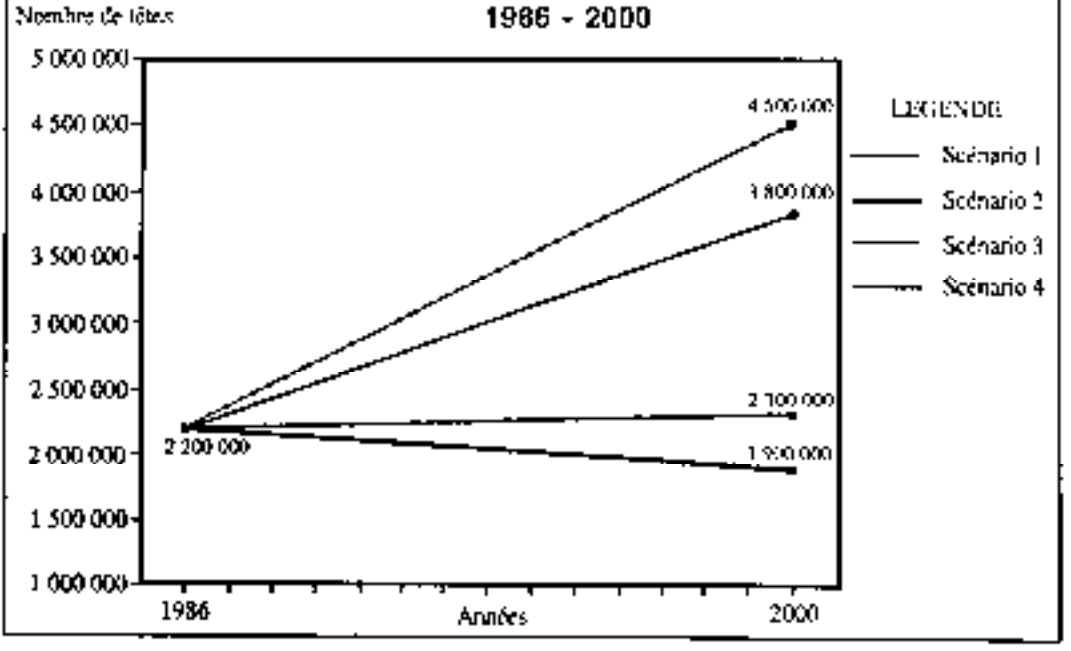

FIG. 6 : EFFECTIFS DES PETITS RUMINANTS PAR SCENARIO 1986 - 2000

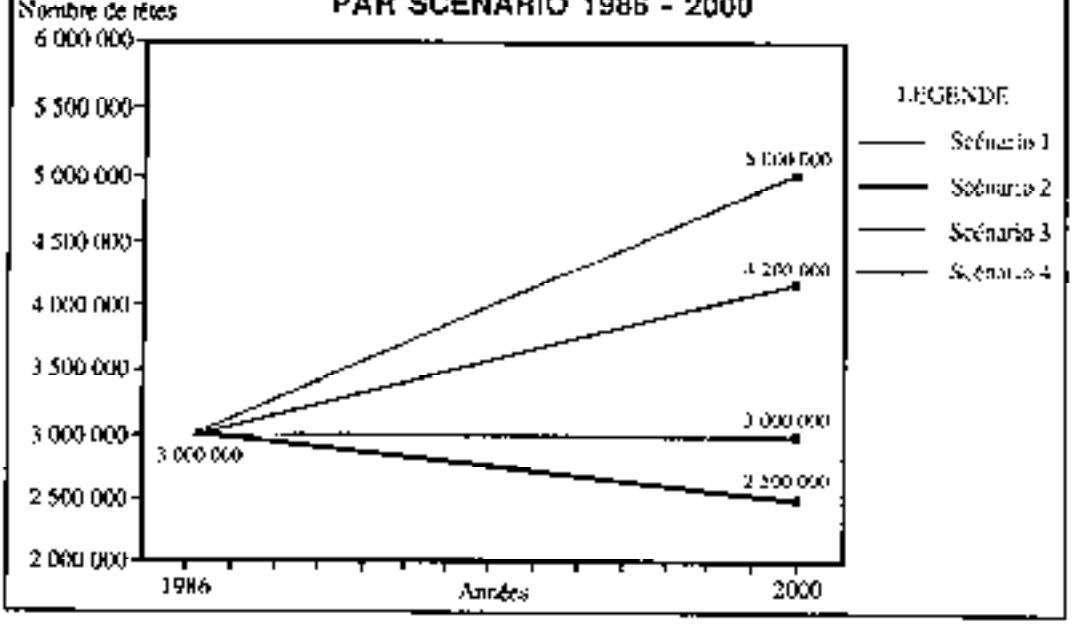

CONCLUSION

Les projections sommaires faites sur la consommation de viande et le cheptel nécessaire pour satisfaire les objectifs fixés montrent que le sous-secteur de l'élevage est à une phase cruciale de son évolution. La stagnation doit laisser place à une active phase de développement qualitatif et quantitatif, sous-tendue par une politique sectorielle définie pour le long terme et reflétant les spécificités de l'élevage au Sénégal.

Cette préoccupation a été maintes fois réitérée par les autorités compétentes. Il s'agit, dans la conjoncture présente, d'articuler les conditions de sa réalisation avec l'environnement socio-économique ambiant et surtout avec la politique macro-économique mise en œuvre depuis 1980.

Il demeure utile de souligner que, dans la stratégie d'ajustement de l'économie sénégalaise, la politique agricole a été très souvent dictée par des considérations budgétaires. L'accent est plutôt mis sur la stabilisation des finances publiques par un programme de déflation (COMMANDER et al., 1987). La réduction de la demande domestique, en particulier des dépenses publiques, correspond à une réduction des possibilités de transferts budgétaires vers le secteur de l'agriculture et donc le sous-secteur de l'élevage.

Aujourd'hui déjà, certains observateurs montrent que dans l'expérience sénégalaise de l'ajustement, les performances de l'agriculture restent ambiguës, sinon décevantes (COMMANDER et al., ibi). Cependant, il est prématuré de vouloir tirer un bilan des effets de la politique d'ajustement sur l'élevage au Sénégal car, comme indiqué plus haut, la NPA n'a été orientée que depuis peu sur l'élevage. Le sous-secteur n'en est seulement qu'à la refonte et au renforcement des structures et la réactualisation des méthodes d'intervention pour la mise en œuvre d'un plan de développement. Le crédit agricole ne s'est réellement tourné vers l'élevage qu'à partir de 1988 en finançant quelques dizaines de GIE d'élevage.

La libéralisation des prix et des marchés est au cœur d'un tel plan de développement. Il faut cependant souligner que cette option ne découle pas de connaissances préalables sur les élasticités des offres en bétail et viandes à court et long terme au Sénégal. Le succès de la libéralisation dépendra surtout de l'incidence des rigidités causées par les contraintes physiques de l'écosystème et également des choix économiques des éleveurs et opérateurs économiques dans les filières des différents produits animaux.

De plus, les mesures d'ajustement ne sont efficaces qu'avec une dynamique de croissance. En l'occurence, dans le sous-secteur de l'élevage, l'augmentation de la production et l'amélioration de la productivité restent les exigences fondamentales pour un développement durable. La manipulation des rapports coûts-prix, le crédit et les mesures facilitant la commercialisation et la satisfaction de la demande en viande, effective et solvable, doivent être considérés comme des éléments catalyseurs pour une dynamique nouvelle contre l'atavisme et pour la modernisation. Par conséquent, transfert de technologie, vulgarisation, investissements productifs, meilleure distribution des intrants pour l'intensification et facilitation de la commercialisation doivent rester les charnières de la politique de développement de l'élevage. Ces interventions sont stratégiques car elles permettent une amélioration de l'efficacité des processus biologiques

qui conditionnent toute exploitation économique du capital bétail. Ces interventions sont donc des préalables pour la croissance et elles ne doivent pas être reléguées au second plan au profit de mesures d'ajustement conjoncturel destinées à redresser une économie dont les difficultés ne sont pas, somme toute, occasionnées par le sous-secteur de l'élevage.

Retour au menu

ANNEXES

ANNEXE 1

PLACE DE L'ELEVAGE DANS LE PIB

Valeurs moyennes par an	Période		
	1960-69	1970-79	1980-84
PIB (10^6 F CFA)	189,3	380,3	819,3
Secteur Primaire (10^6 F/CFA)	46,8	95,9	161,1
Elevage (10^6/F/CFA)	9,4	19,4	48,6
Part de l'Elevage dans le PIB (%)	4,9	5,6	5,8
Part de l'Elevage dans le Secteur Primaire (%)	20,2	23,9	30,6

Source : Ministère de l'Economie et des Finances.

ANNEXE 2

a) EVOLUTION DES EFFECTIFS ESTIMES DU CHEPTEL
(Milliers de têtes) (1947-1986)

Années	Bovins	PR1	Porcins[2]	Camelins[3]	Equins	Asins	Volaille
1947-52	720	1253					
1960	1746	1023	20				
1961	1960	1284	31				
1962	1816	1416	37				
1963	1918	1534	44				
1964	1967	1789	44				
1965	2219	1908	53				
1966	2424	2376	85				
1967	2477	2448	87				
1968	2527	2521	90	8,3	191	172	4463
1969	2556	2600	160	6,8	197	178	4732
1970	2615	2750	167	7	200	185	5000
1971	2674	2810	175	7	205	190	5307
1972	2508	2718	182	5,3	206	187	5625
1973	2250	2412	189	5,7	200	186	8359
1974	2318	2533	196	5,7	204	191	3616
1975	2380	2555	160	6	210	196	6572
1976	2440	2739	166	6,1	227	204	6830
1977	2514	2811	169	7	230	210	8400
1978	2533	2821	173	7	240	230	7500
1979	2500	2920	175	6			
1980	2238	3100	180	6			
1981	2261	3265	184	6			
1982	2329	3364	187	6,2	204	206	9691
1983	2200	3000	189	6,3	208	208	9090
1984	2200	3000	190	6			
1985							
1986	2200	3000	145	6,2	205	206	9000

Source : FAO Production yearbooks ; IBRD, 1974 ; Société Africaine d'Edition, 1983 ; Direction de l'Elevage, 1986. Les données non reportées ne sont pas disponibles.

1. Selon la FAO (1982), les proportions s'établissent comme suit: 67 % d'ovins et 33 % de caprins.
2. Pour les porcins, un croît de 78 % est relevé entre 1968 et 1969. Ce croît est sans doute causé par l'opération d'importation de Large White et un meilleur recensement.
3. Ces données expriment mal les flux de transhumants.

b)

EVOLUTION DES EFFECTIFS, ABATTAGES, EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DES BOBINS DE 1968 À 1984

en milliers de têtes

Année	Effectifs	Abattages contrôlés	Abattages estimés	Exportations contrôlées	Exportations estimées	Importations contrôlées	Importations estimées	Taux d'expl.
1960	1746	102,9	174					
1961	1960	109,3	181	1,1		27,4		9,3 %
1962	1816	110,1	169	0,7	3,6	33,8		9,5 %
1963	1918	116,8	174	0,2	2,3	32,2		9,2 %
1964	1967	116,1	182	1,2	2,0	42,2	48,0	9,4 %
1965	2219	116,0	182	2,6	2,8	18,2	33,0	8,3 %
1966	2424	121,6	199	2,6	7,6	29,3	32,5	8,5 %
1967	2477	139,7	201	2,6	5,0	22,9	35,9	8,3 %
1968	2527	150,7	223	2,6	4,0	22,7	27,4	9,0 %
1969	2556	145,9	219	2,6	15,1	19,4		9,2 %
1970	2615	142,6	224	2,6	2,6	14,5	21,0	8,7 %
1971	2674	140,6	217	2,6	2,5	13,3	25,2	8,2 %
1972	2508	145,5	234	2,6	2,8	19,8	28,5	9,4 %
1973	2250	191,6	199	2,6	2,9	18,6	25,6	9,0 %
1974	2318	127,9	195	2,6	2,3	10,9	13,2	8,5 %
Moyenne de 1965 à 1974	2456,8	142,2	209,3	2,6	4,8	19,0	26,9	8,7 %
1975	2380	93,4	132	2,6	1,5	3,4	4,0	5,6 %
1976	2440	100,7	146	2,6	2,2	4,1	21,0	6,1 %
1977	2514	124,8	195	2,6	5,7	2,0	12,5	7,6 %
1978	2533	139,5	183	2,6	2,8	0,7	12,0	7,3 %
1979	2500	146,1	190	2,6	9,5	1,5	15,0	7,6 %
1980	2238	154,7	201	2,6	9,9	0,2	4,0	9,0 %
1981	2261	156,0	178	2,6	3,3	0,2	2,5	8,0 %
1982	2329	136,7	185	2,6	9,2	2,5	25,0	8,0 %
1983	2200	144,8	195	2,6	2,5	1,5	17,5	9,0 %
1984	2200	166,3	210	2,6	2,0	0,2	10,0	9,6 %
Moyenne de 1975 à 1984	2359,5	136,3	181,5	2,6	1,6	1,6	12,4	7,5 %

Source : DIREL.

Note : Le taux d'exploitation est calculé selon la formule suivante :
(Abattages estimés + Exportations estimées) / Effectifs.

Expl. = Exploitation.

c)
EVOLUTION DES EFFECTIFS, ABATTAGES, IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DES PETITS RUMINANTS DE 1960 A 1984

(en milliers de têtes)

Année	Effectifs	Abattages contrôlés	Abattages estimés	Importations contrôlées	Importations estimées	Exportations contrôlées	Exportations estimées	Taux d'expl.
1960	1023,0	90,7	494,0					
1961	1284,0		510,0	149,6		0,2		39,7 %
1962	1416,0		556,4	245,6		0,1	10,8	40,1 %
1963	1534,0		485,5	240,8		0,0	13,4	32,5 %
1964	1789,0	124,0	462,2	200,7	298,0	0,2	0,3	25,9 %
1965	1908,0	117,4	435,2	187,6	220,0	0,1	3,4	23,0 %
1966	2376,0	150,9	462,0	190,7	211,0	0,7	7,7	19,8 %
1967	2448,0	153,0	650,0	174,8	220,5	0,9	3,1	26,9 %
1968	2521,0	168,6	573,5	151,6	261,1	2,4	4,4	22,9 %
1969	2606,0	177,4	628,0	103,6		2,4		24,1%
1970	2700,0	166,9	610,0	168,8	199,1	2,4	6,1	22,8 %
1971	2804,0	189,5	623,0	178,2	208,5	2,4	7,5	22,5 %
1972	2698,0	190,2	696,0	165,3	224,0	2,4	12,8	26,3 %
1973	2451,0	246,7	271,0	193,3	219,0	2,4	6,8	11,3 %
1974	2550,0	188,4	325,0	96,0	199,5	2,4	3,6	12,9 %
Moyenne de 1965 à 1974	2506,2	174,9	527,4	161,0	218,1	1,8	8,7	21,3 %
1975	2619,0	167,2	288,3	24,5	33,0	2,4	0,6	11,0 %
1976	2660,0	150,5	359,0	22,3	100,1	2,4	0,8	13,5 %
1977	2811,0	205,2	802,0	43,6	72,4	2,4	0,7	28,6 %
1978	2821,0	244,0	374,5	31,6	35,0	2,4	1,0	13,3 %
1979	2920,0	276,0	551,7	53,0	55,0	2,4	0,5	18,9 %
1980	3100,0	293,0	581,3	4,1	37,0	2,4	3,5	18,9 %
1981	3265,0	281,2	523,9	12,8	25,0	2,4	1,0	16,1 %
1982	3364,0	262,0	487,3	19,3	35,0	2,4	0,5	14,5 %
1983	2900,0	301,0	725,0	40,8	61,0	2,4	2,0	25,1 %
1984	2950,0	340,1	737,5	30,0	40,0	2,4	0,5	25,0 %
Moyenne de 1975 à 1984	2941,0	252,0	543,1	28,2	49,4	2,4	1,1	18,5 %

Source : DIREL.

Note : Le taux d'exploitation est calculé selon la formule suivante.
(Abattages estimés + Exportations estimées) / Effectifs.

Expl. = Exploitation

ANNEXE 3

EVOLUTION DE LA PLUVIOMETRIE AU SENEGAL

Années	Pluviométrie en mm			
	Zone Nord (Louga)	Centre (Bambey)	Sud (Nioro du Rip)	Moyenne (mm)
1964	432	536	835	601
1965	400	548	711	553
1966	403	549	806	586
1967	336	820	1017	724
1968	211	350	491	351
1969	505	635	984	708
1970	204	495	532	410
1971	262	567	782	537
1972	99	312	438	283
1973	343	401	560	435
1974	361	467	508	445
1975	299	457	1010	589
1976	279	376	718	498
1977	154	371	474	333
1978	293	705	652	550
1979	189	447	771	469
1980	273	400	500	391
1981	253	505	787	515
1982	215	452	542	403
1983	145	316	418	293

Source : 1964-1980 : Forest F., Agronomie Tropicale 37-1-p (Pluie utile)
1981-1983 : ISRA - CNRA de Bambey - Bioclimatologie.

ANNEXE 4

VOLUME DES FINANCEMENTS MIS EN PLACE DANS LE CADRE DE LA SAUVEGARDE DU BETAIL (O.S.B)

O. S. B. 1973	600 733 496	Achat et distribution de 18.537 t d'aliments du bétail (tourteaux) ; 4000 pierres à lécher, équipements divers.
O. S. B. 1974	100 000 000	Exécution de 3 campagnes de lutte contre les affections parasitaires
O. S. B. 1977	31 500 000	Achat et distribution de 1500 t d'aliments du bétail
O. S. B. 1978	1 314 500 000	Achats et distribution de 33 000 t d'aliments du bétail et 1 600 000 doses d'anti-parasitaires
O. S. B. 1979	372 000 000	Achat et distribution de 6 000 t d'aliments du bétail
O. S. B. 1980	751 000 000	Achat et distribution de 15 000 t d'aliments du bétail
O. S. B. 1981	110 000 000	Achat et distribution de 6 600 t d'aliments du bétail
O. S. B. 1982	11 418 000	Achat 446 t d'aliments du bétail
O. S. B. 1983	364 000 000	Achat 5 200 t d'aliments du bétail
O. S. B. 1984	452 000 000	Achat et distribution de 10 211 t d'aliments du bétail
O. S. B. 1985	554 000 000	Achat et distribution de 10 880 t d'aliments du bétail
TOTAL	**4 661 157 496 F CFA**	

Source : Direction de l'élevage, 1986.

BIBLIOGRAPHIE

ABT, Associates, 1985. « Senegal agricultural policy analysis ». Cambridge, Mass Mimeo.April 1985.

ANTENEH, A. 1984a. « Financing animal health services in some African countries ». O.D.I. Development Network, Paper 17b.

ANTENEH, A. 1984b. « Trends in Subsaharan Africa's livestock industries ». ILCA Bulletin. 18

ANTHERNON, J.S. 1984. « The evolution of a donor strategy for livestock programs in Subsaharan Africa », in Simpson and Evangelou, ed. Livestock Developement in Subsaharan Africa.

BA, C. 1982. « Les Peul du Sénégal. Etude géographique ». Thèse de Doctorat d'Etat. Univ, Paris VII.

BEHNKE, R. J. 1983. « Production rationales : the Commercialization of subsistence Pastoralism ». Nomadic Peoples. N. 14.

COMMANDER, S. ; GAYE, HAVARD, M. MBENGUE, H. NDIAME, F.M. NDOYE, O. ; OUEDRAOGO, J. 10-11 September 1987. « Senegal - The experience of adjustement, 1979 to the present ». ODI Conference - The design and impact of adjustement programmes on agriculture and agricultural institutions. ODI London.

CISSOKHO, M. M. et NDIONE, C.M. 1987. « Rapport sur l'encadrement SODESP ». Projet PSD-ISRA-Institut du Sahel

DAT, Direction de l'Aménagement du Territoire 1984. « Schéma national d'aménagement du territoire - Version préliminaire ». DAT, Dakar, Juin 1984.

DIENG, A.A. 1974. « Le Développement de l'élevage et les aménagements ruraux au Sénégal ». NU. Institut Africain de Développement Economique et de Planification. CS/257/VII Polycop. 11p.

DIRECTION DE L'ELEVAGE, Septembre 1986. Communications « Séminaire national sur l'élevage ».

FAYE, A. ; HAVARD, M. 1987. « Eléments d'analyse de la situation actuelle de la culture attelée au Sénégal - Perspectives d'études et de recherches ». ISRA/Département Systèmes.

FED, 1984. « Rapport de consolidation du Projet de développement de l'élevage en zone sylvopastorale ». Rapport d'évaluation provisoire. Bessel Associates. Ashby Square.

FEUNTEUN, L. M. 1955. « L'Elevage en A.O.F son importance économique et sociale ». Rev. Elev. Méd. Vét. Pays Tropicaux. pp. 137-162.

Retour au menu

GALLAIS, J. 1972. « Les Sociétés pastorales Ouest-Africaines face au développement ». Cahier d'Etudes Africaines. Vol. 12. N° 3.

IBRD 1974 Sénégal : Tradition, diversification et développement économique. A world Bank Country Economic Report.

JAHNKE, H.E. 1984. Systèmes de production animale et de développement de l'élevage en Afrique tropicale. Kieler Wissenschaftsverlag VAUK.

JOSSERAND, H.P. 1983. « Small stock, large dividendes : sheep and goats in Sub-saharan Africa ». Discussion Paper n. 105.CRED. U. of Michigan.

MDR, Ministère du Développement Rural, 1986. « Etudes du secteur agricole : filière élevage ».

NDIAYE, A.L. et BA, C 1972. « Elevage et coopération en Afrique Tropicale. L'exemple du Sénégal ». Rev. El. Méd.Vét. Pays Tropicaux. Vol. 25.N°. 3. 433-443.

PDESO, 1986 Communications au « Séminaire sur les Unités Pastorales ». Tambacounda.

SAFILIOS-ROTHSCHILD C, 1983 « Women in sheep and goat production and marketing ». FAO. Expert consultation of women in food production.

SANDFORD, S. 1981. « Organizing government's role in the pastoral sector ». in Galaty, Aranson, Salzman et Chouinard. L'avenir des Peuples pasteurs. Ottawa, Canada. CRDI 175e.

SARMA, J.S. and YEUNG, P. 1985. Les produits de l'élevage dans le Tiers-Monde. Tendances passées et projections pour 1990 et 2000. IFPRI, Rapport de recherche, N°. 49.n.

SIMPSON, J.R. and EVANGELOU, P. 1984. ed Livestock development in sub-Saharan Africa. Boulder, Colorado, Westview.

SOCIETE AFRICAINE D'EDITION, 1983. Le Sénégal en chiffres. Edition 1982-1983

SODESP, 1984 Rapport d'évaluation FED.

SOLLOD, A.E., WOLFGANG, K. and KNIGHT, J.A. 1984. « Veterinary anthropology: interdisciplinary methods in pastoral systems research ». in Simpson and Evangelou ed. Livestock Development in Sub-saharan Africa.

STRYKER, J.D. 1984. « Land use development in the pastoral zone of West Africa ». In Simpson and Evangelou, ed. Livestock Development in Sub-saharan Africa.

TIELE, T T. 1984. « Development and management of livestock projects in the Sahel area of Africa » in Simpson and Evangelou, éd. Livestock Development in Sub-saharan Africa.

TEITELBAUM, J.M. 1975. « Human versus animal nutrition : a development project among Fulani cattle of the Sahel of Senegal. Mimeogr.

TOURE, O. 1987. « les Peul du Ferlo ». Etudes et Travaux de l'USED. N. 8. ISRA - CILSS.

WHEELER, R.O ; CRAMER, G.L.YOUNG, K.B. and OSPINA, E 1981. « The world livestock product, feedstuff and food grain system ». Executive Summary. Winrock International.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Taux de croissance annuelle du cheptel 1960-1984

Tableau 2 : Estimation de la consommation de viandes par habitant au Sénégal

Tableau 3 : Taux de remboursement des crédits SODESP Zone de naissage de Labgar. 1978-1986

Tableau 4 Nature des UP et GIE dans PDESO, 1986

Tableau 5 : Part de la SODESP dans l'approvisionnement des abattoirs de Dakar 1979-1986

Tableau 6 : Consommation de viande de bœuf et de petits ruminants, Projections 1986-2000

Tableau 7 : Productivité et exploitation du cheptel bovin et petit ruminant

Tableau 8 : Scénarios sur la Consommation, la Productivité et l'Exploitation : Changements exprimés en %

Tableau 9 : Cheptel nécessaire en fonction des scénarios 1986-2000

Tableau 10: Taux de croissance annuelle du cheptel en fonction des scénarios 1968-2000

Retour au menu

LISTE DES FIGURES

Fig. 1 : Evolution du cheptel au Sénégal
Effectifs estimés 1960-1984

Fig. 2 : Consommation actuelle des viandes et de poisson au Sénégal

Fig. 3 : Consommation actuelle des viandes au Sénégal

Fig. 4 : Consommation des viandes - Projections internationales, 1985.

Fig. 5 : Effectifs bovins par scénario 1986-2000

Fig. 6 : Effectifs des petits ruminants par scénario 1986-2000

LISTE DES SIGLES UTILISES

BNDS		Banque Nationale pour le Développement du Sénégal
CEE	:	Communauté Economique Européenne
CNCAS		Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
DIREL	:	Direction de l'Elevage
DSPA	:	Direction de la Santé et des Productions Animales
FAO	:	Food and Agriculture Organization of the United Nations
ONCAD	:	Office National de Coopération et d'Assistance au Développement
PDESO	:	Projet de Développement de l'Elevage au Sénégal Oriental
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PRODEAP	:	Projet pour le Développement de l'Elevage et l'Aménagement des Pâturages Naturels
PRODELOV	:	Projet de Développement de l'Elevage Ovin
SAED	:	Société pour l'Aménagement et l'Exploitation des Terres du Delta, de la Vallée du Fleuve Sénégal et de la Falémé
SERAS	:	Société d'Exploitation des Ressources Animales du Sénégal
SODAGRI	:	Société pour le Développement Agricole
SODEFITEX	:	Société pour le Développement des Fibres Textiles
SODESP		Société pour le Développement de l'Elevage dans la zone sylvo-Pastorale
SODEVA		Société de Développement et de Vulgarisation Agricole
SOMIVAC		Société pour la Mise en Valeur de la Casamance
SONAGA		Société Nationale de Garantie et d'Assistance au Crédit
US-AID	:	United States Agency for International Development.

UNIVAL